

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 13 JUN 2024**

Le jeudi 13 juin 2024, à 18h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 30 avril 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 02 mai 2024.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BUSSY	Mme DASPET	M. DIDIER
Mme DJELLALI	Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON
M. EPARA EPARA	Mme GAFFORELLI	Mme GARRIGOS
M. GLEIZES	Mme GOFFAUX-ESPEJO	M. GOULIN
Mme GUHL	Mme HALIL BELLAH	Mme HERRERO
M. JALLAMION	Mme JASSIN	Mme NAGELS
M. PLIEZ	Mme PRIMET	M. ROGER
M. SAKHO	M. SALACHAS	M. SAMAKE
M. SAUVAGE	M. SOREL	Mme TRACHEZ

S'ETAIENT EXCUSES

Mme De MASSOL	Mme ZIANE
M. JOSEPH	

POUVOIRS

M. BOUHDIDA-LASSERRE a donné pouvoir à Mme GARRIGOS
M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER
M. CHEVANDIER a donné pouvoir à Mme EKON
Mme DASPET a donné pouvoir à M. SALACHAS en début de séance
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à M. JALLAMION
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. BUSSY
M. HOCQUARD a donné pouvoir à M. GOULIN
M. INDJIC a donné pouvoir à Mme DJELLALI
M. JARDIN a donné pouvoir à M. SAUVAGE
Mme MAQUOI a donné pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO
M. RIVIER a donné pouvoir à Mme HERRERO
M. SAKHO a donné pouvoir à M. ROGER en fin de séance
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à M. GLEIZES en début de séance

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme MARTINETTO

Ordre du jour

1. Délibérations.....	7
202024104 : Désignation d'un secrétaire de séance	7
202024105 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024.....	7
2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. Mme Anne BAUDONNE rapporteuse	8
202024106 : Approbation du compte de gestion de l'Etat spécial 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur	9
202024107 : Budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 20 ^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur	9
202024108 : Le compte administratif 2023 de l'état spécial du 20 ^e arrondissement	10
2024 DFPE : 106 Subventions (498 105 €), avenant n° 4 et subvention (101 265 €) et convention d'investissement à l'association Gan Yossef (20 ^e) pour la réalisation de travaux rénovation pour ses 2 établissements. M. Michel JALLAMION rapporteur	10
2024 DFPE 122 Subvention (1 207 575 euros) et avenants n°1 et n°3 à l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant	11
2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi	12
2024 DAE 137 Subvention de fonctionnement (20 000 €) à l'association Compagnie du 20 ^e pour son projet d'accueil des visiteurs au cimetière du Père Lachaise	12
2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées.....	13
2024 DVD 65 Lignes de bus de quartier à Paris (13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e). Convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilité à la Ville de Paris	14
2024 DPMP 3 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville	14
2024 DAC 11 Subventions (235.000 euros), avenants à conventions avec deux lieux de création, de formation et de diffusion du 20 ^e arrondissement. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteur	15
2024 DAC 57 Subvention (1.100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (Paris 20 ^e).....	15
2024 DDCT 120 Subvention (15 000 euros) à 1 association au titre du budget participatif pour le soutien à l'intégration et la mémoire	16
2024 DDCT 91 Subventions (26 000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20 ^e arrondissement.....	17
2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 20242030	17
2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030	21

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations	21
2024 DSOL 44 Subventions d'investissement (145 505.euros) à sept associations œuvrant dans le champ de la Solidarité. Conventions	21
2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique	21
2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros)	21
2024 DASCO 42 Subventions d'investissement (198.183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024	21
2024 DASCO 59 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2023 (57.973,93 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.....	22
2024 DASCO 67 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024	22
2024 DFPE 6 Subventions (265 477 euros), avenant n° 4 à l'association des Cités Caritas (20e) pourses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (20e)	22
2024 DFPE 50 Subvention (385 920 euros), avenant n° 4 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant	22
2024 DFPE 58 Subvention (209 120 euros), avenant n° 4 à l'association A.R.I.S.S.E (Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soins et l'Éducation) pour le multi-accueil Petit Prince Lumière	22
2024 DFPE 71 Subvention (160 807 euros), avenant n°4 à l'association ARCHIPELIA (20e) pour le multi-accueil située 12, allée Père Julien Dhuit (20°)	22
2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n°s 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19è) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance	22
2024 DFPE 107 Subvention (116 195 euros), avenant n° 4 avec l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie située 4, rue d'Annam (20e)	22
2024 DFPE 118 Subvention (939.400€) Convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles	22
2024 DFPE 125 Subvention (647 430 euros) et avenant n°4 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) (20è) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance	22
2024 DFPE 137 Subvention (733 806€) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)	22
2024 DJS 80 Subventions (255 000 €) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi	22
2024 DJS 81 Subventions (217 000 €) conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes	22
2024 DJS 82 Subventions (279.000 €) conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.	22
2024 DASCO 23 CODP avec la RIVP propriétaire de l'immeuble 5-7 rue Pauline Kergomard (20e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école maternelle 9, rue Mouraud (20e)	22
2024 DASCO 55 Avenant à la convention de répartition des charges d'entretien d'un mur mitoyen avec le syndicat des copropriétaires du 48 rue de la Réunion (20e) représenté par son syndic, le Cabinet DM GESTION.....	22

2024 DGGP 8 Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration Porte de Bagnolet-Gallieni	22
2024 DU 9 Régularisation foncière faisant suite au projet d'école et de crèche au 73 boulevard Davout (20e).....	22
2024 DU 15 Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (12e, 13e et 20e)	23
2024 DU 52 Restructuration du site Belgrand-Saint Fargeau (20e) - Protocole foncier avec la RATP - Acquisitions d'emprises foncières par la Ville	23
2024 DAE 2 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2024.....	23
2024 DAE 19 Conventions et subventions (914 500€) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière	23
2024 DDCT 126 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations)	23
2024 DEVE 38 Subventions de fonctionnement à six associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité pour un montant total de 50 000 euros	23
2024 DEVE 44 Subvention à l'association Veni Verdi pour le développement de projets d'agriculture de proximité et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (25 000 euros)	23
2024 DEVE 45 Budget Participatif – Subvention (27249 euros) à l'association Céleste pour l'installation du projet Parisculteurs au Square Louis Lumière (20e).....	23
2024 DEVE 47 Subvention à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics des quartiers populaires (76 000 euros)	23
2024 DEVE 48 Subventions à 5 associations (6 projets) pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation d'insécurité alimentaire vers une alimentation durable (54 000 euros).....	23
2024 DEVE 59 Subvention à l'association la fabrique documentaire (8000 euros)	23
2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants	23
2024 DSOL 14 Subventions (65 500 euros) à 19 associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024	23
2024 DSOL 28 Subventions à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.....	23
2024 DSOL 29 Subventions à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles	23
2024 DSOL 40 Subventions à 9 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap.....	23
2024 DSOL 41 Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.....	23
2024 DSP 30 Subventions (177 020 euros) à l'association LIRE et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers politique de la Ville (10,11,13,14,15,18,19,20)	23
2024 DAE 98 Subvention (77.500 euros) - à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art	24

2024 DSOL 106 Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques	24
2024 DAC 123 Subventions (35.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs (Paris centre, 11e, 13e et 20e)	24
2024 DAC 368 Subventions (16.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 20e arrondissement et signature de deux conventions	24
2024 DAC 424 Subventions (39.500 euros) à neuf formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale.....	24
2024 DAC 81 Subvention (33.180 euros) et convention avec l'association L'inter-co, pour le fonctionnement de la Flèche d'Or (20e)	24
2024 DAC 261 Subventions (30.600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie	24
2024 DEVE 20 Dénomination parc Aretha Franklin attribuée au parc situé 7 rue Henri Duvernois dans le 20e arrondissement	24
2024 DEVE 62 Dénomination jardin Jean-Michel Rosenfeld attribuée au jardin situé 119 rue de Ménilmontant dans le 20e arrondissement.....	24
2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)	24
2024 DU 81 Dénomination promenade Roland Castro (20e)	24
2024 DAE 146 Maison de l'Esport (20e) : subvention à la SAS Gozulting pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes (100 000 euros).....	24
2024 DASC0 17 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (45 448€) pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU	24
2024 DDCT 109 Subvention d'investissement (10.000€) à l'association Archipelia, lauréate du BPP 2021 dans le domaine de l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier Belleville Amandiers Pelleport (20e).....	24
2024 DDCT 117 Appel à projets Politique de la Ville. Subventions de fonctionnement (212 150 euros) à 66 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires du 20e arrdt	24
2024 DDCT 122 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (672 450€ euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions).....	24
2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.....	24
2024 DAJ 12 Subvention de 90 000 euros (77.000 euros + 13.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris	24
2024 DDCT 39 Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la DGEF du Ministère de l'Intérieur	25
2024 DSP 35 Subvention de fonctionnement exceptionnelle (100 000 euros) et convention avec le Groupement des Œuvres Sociales de Belleville (GOSB) pour son centre de santé (20°)	25
2. Vœux.....	25

V20-2024-061 : Vœu déposé par le conseil de quartier Saint-Blaise de la pose d'une plaque ensouvenir, des studios Davout et du cinéma "Le Davout palace", marque de la continuité culturelle, en y construisant une crèche et une école primaire	25
V202024062 Vœu de l'exécutif sur l'A.M. I de la maison de l'air	26
V202024063 Vœu relatif à la création d'un monument en mémoire du Génocide de Srebrenica, Déposé par Geneviève Garrigos, Hamidou Samaké et les élu.e.s du Groupe Paris en Commun	28
V202024068 Vœu relatif à l'accompagnement des mineurs isolés par la Ville de Paris en matière d'accès à l'éducation et aux mobilités, Déposé par Antoine Alibert et Hélène Trachez, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20 ^e	29
V202024069 Vœu de l'exécutif relatif à la création d'un aménagement cyclable sur la rue des Pyrénées Déposé par les élu.e.s du groupe Les écologistes Paris 20.....	31
V202024064 Vœu relatif à la reprise du processus de décolonisation en Kanaky, déposé par Annie Gafforelli et les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen	35
V2020-24 065 : Vœu relatif aux conditions de vie des résidents des foyers travailleurs migrants du 20 ^e arrondissement, déposé par Ladj Sakho et les élues et élus du groupe Communiste et Citoyen	38
V202024066 Vœu pour dénomination de l'école des Cendriers en hommage à Jacqueline Manicom, syndicaliste et militante, déposé par le groupe Communiste et Citoyen du 20 ^{ème}	40
V2020 24 067 Vœu relatif à la sauvegarde des activités d'éducation populaire dans les Hauts de Belleville, déposé par Jacques Baudrier et les élues et élus du groupe Communiste et Citoyen	41
V2020 24 072 Vœu pour la sauvegarde de la MJC des Hauts de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel.....	41
V202024070 Vœu relatif à la poursuite des permanences de la Perm'Belleville au 5 rue des Tourtilles, déposé par Laurent Sorel.....	44
V20-2024 : Vœu de l'exécutif.....	48
V20-2024-073 : Vœu relatif à la sauvegarde du centre de santé Croix Rouge de la rue Haxo sur proposition de Laurent Sorel	48
V20-2024-071 Vœu pour la sauvegarde de la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache sur proposition de Laurent Sorel	50
Q202024001 Question orale portant sur l'avenir du centre sportif Alfred Nakache, déposée par l'ensemble des élu.e.s du groupe Les Écologistes du 20 ^e	50
Q202024002 Question orale concernant l'avenir du centre sportif Alfred Nakache, déposée par M. François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20 ^e	51
Q202024003 Question orale concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques, déposée par M. François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20 ^e	55
Q202024004 Question orale concernant la manifestation du 1er juin 2024, Place Gambetta, déposée par M. François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20 ^e	56

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Nous avons le quorum. Je vous remercie, nous allons pouvoir commencer ce conseil. Quelques mots avant de démarrer, chers élus. Je veux d'abord saluer la belle mobilisation des électrices et électeurs du 20^e arrondissement à l'occasion des élections européennes ; une augmentation de la participation électorale qui témoigne d'une belle vitalité démocratique et d'un intérêt renouvelé pour les enjeux européens. La décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale au soir des résultats et au moment où les forces d'extrême droite sont au plus haut en France comme en Europe, a plongé le pays dans la stupeur et la sidération. Jamais sous la V^e République le risque d'une majorité brune à l'Assemblée Nationale, et donc de la nomination d'un Premier Ministre issu de l'extrême droite dans trois semaines n'a été aussi élevé. Chacune et chacun doit mesurer les dangers immédiats d'un basculement du pays dans un régime national autoritaire : atteinte au droit des étrangers, stigmatisation des plus démunis, remise en cause de la politique de la Ville et des subventions aux associations, préférence nationale, discrimination à tous les étages des politiques publiques et sociales, remise en cause des libertés publiques, de la liberté des médias et dupluralisme dans l'espace public, voilà ce qui pourrait nous attendre. Le 20^e a toujours été une terre d'accueil de lutte sociale et de résistance à toutes les formes de discrimination. Dans cette situation de chaos et de campagne éclair imposée par le Président de la République, la réaction rapide des forces de gauche et écologistes, proposant la création d'une coalition, résonne comme un espoir pour des millions de Françaises et de Français ; espoir d'éviter le pire pour notre démocratie, espoir aussi d'une autre politique en faveur du pouvoir d'achat, du logement, du droit à la retraite, pour des millions de personnes qui souffrent des politiques menées depuis 2017 et qui attendent une gauche unique capable d'améliorer concrètement leurs conditions de vie. J'en appelle donc à la mobilisation de toutes et tous pour qu'à l'occasion des élections législatives des 30 juin et 7 juillet, nous puissions envoyer un maximum d'élus progressistes de gauche et écologistes à l'Assemblée.

Je terminerai en citant l'historien Jean-Pierre Vernant. Il disait : « *Je suis prêt à expérimenter tous les plats qu'on voudra, même les plus étrangers à mon goût et à mon régime, mais on ne discute pas recettes de cuisine avec des anthropophages ; je ne souhaite ni partager leur repas ni les inviter à ma table.* »

Je vous propose de commencer le Conseil d'arrondissement. Nous sommes donc le jeudi 13 juin à 18h20. Le Conseil du 20^e se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et chaque conseiller par moi-même le 30 avril 2024, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous souhaite un très bon Conseil. Je vais comme toujours remercier à l'avance l'ensemble des équipes de la mairie et des prestataires qui se sont mobilisés comme à chaque Conseil pour que nous puissions débattre et travailler ensemble dans de bonnes conditions ce soir. Je précise aux élus que des sandwiches sont derrière moi au cas où le Conseil durerait longtemps.

1. Délibérations

202024104 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. PLIEZ

Je vais donc, après avoir fait procéder à l'appel nominal, parler de la première délibération concernant la désignation d'une secrétaire de séance. Je propose que Madame Claire GOFFAUX-ESPEJO soit la secrétaire de séance, elle sera aidée par Madame Loubna MOISE chargée du Conseil au sein des services de la mairie. Je vous propose de voter par quizz-box dès maintenant.

Après consultation des membres, Madame Claire GOFFAUX-ESPEJO est désignée comme secrétaire de séance.

202024105 : Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur l'approbation du PV de la séance du 6 mai 2024.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. Mme Anne BAUDONNE rapporteuse

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de passer à l'examen des délibérations. Je vous rappelle que seules les délibérations qui ont fait l'objet d'une inscription auprès de la directrice générale des services de mon directeur de cabinet feront l'objet d'un débat.

La première délibération que nous examinons est la DASCO 16. La parole est à Monsieur SOREL ; Madame BAUDONNE est la rapporteuse.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur le périscolaire, les ateliers ludo-éducatifs notamment et sur le temps d'activité périscolaire ; ce temps est assuré après de 74 % par les animateurs de la Ville de Paris, mais aussi par des associations. Je voulais faire deux remarques principales sur les associations, pour avoir travaillé pendant longtemps dans le monde associatif ; ce sont des subventions qui ne sont malheureusement pas très souvent pluriannuelles, qui sont renouvelées, et je pense que pour la qualité des prestations fournies par les associations ce serait mieux d'interroger la possibilité de passer, quand c'est possible en tout cas, à des subventions pluriannuelles, quitte à faire un bilan à la fin de la première année.

Je voulais intervenir aussi sur les mobilisations qui ont lieu aujourd'hui dans le périscolaire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu deux grandes grèves dans le périscolaire, cet hiver et la semaine du dernier Conseil de Paris, avec les animateurs. Une négociation le 30 mai a abouti à un certain nombre d'avancées : titularisations d'adjoints d'animation et d'action sportive, contrats supplémentaires proposés pour la rentrée prochaine, promesses sur l'augmentation d'une prime pour les animateurs et les animatrices. Mais vous n'êtes pas sans savoir que les mobilisations continuent, parce qu'il y a une crise dans la fonction territoriale parisienne, une crise d'attractivité, une crise de sens, et que dans l'animation notamment, une colère s'exprime malgré les avancées obtenues lors de la dernière négociation. Des revendications continuent à être portées, avec une mobilisation lors de la semaine du Conseil de Paris, notamment le mardi 25, mais aussi la prévision que si rien ne change, la rentrée sera particulièrement agitée au niveau social.

Je voulais intervenir sur cette délibération pour vous faire part justement de la colère maintenue des syndicats et des agents, qui ont exprimé plusieurs revendications, notamment l'augmentation de l'IFCE pour un certain nombre de REV, pour certains adjoints d'animation et d'action sportive, l'extension de la prime REP plus, mais aussi le passage en catégorie A pour les REV, qui sont de plus en plus débordés par leurs tâches administratives et leurs tâches de coordination, et le passage en catégorie B pour les animateurs et les animatrices lectrices.

Je tenais à dire pour finir que la défense de l'école publique, que nous nous aimons tous et que nous défendons ici, passe aussi par la défense des conditions d'encadrement pendant le temps périscolaire ; à la Ville de prendre ses responsabilités et d'assumer ses engagements, en mettant les moyens adéquats sur le périscolaire.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Pour répondre à la première question de Laurent SOREL sur les demandes de convention, effectivement pour l'instant elles sont annuelles. C'est une proposition ; je la porterai. Là, je n'ai pas de réponse particulière, mais c'est vrai que cela peut stabiliser effectivement les associations qui sont sollicitées et qui ne sont jamais assurées d'avoir une reconduction de leur convention.

Concernant la seconde question, effectivement cette prime a été accordée (prime REP et REP plus). Quant à la montée en compétence en catégorie A des REV et en catégorie B des animateurs, je pense que cela doit faire l'objet d'une discussion et d'une négociation (en cours) ; c'est en mairie centrale que cela se décide. Nous soutenons évidemment ces demandes de revalorisation, et sur le 20^e une demande de professionnalisation de certains est toujours bienvenue ; nous espérons donc que les négociations se poursuivront dans bonnes conditions.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

202024106 : Approbation du compte de gestion de l'Etat spécial 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur

M. PLIEZ

Je passe maintenant la parole à Jérôme GLEIZES, qui va nous parler du compte de gestion, du budget supplémentaire et du compte administratif 2023.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Je vais présenter les trois délibérations. Nous remettons au vote le compte administratif et l'approbation du compte de gestion de l'État spécial que nous avons déjà débattu lors du Conseil d'arrondissement précédent, mais il manquait les documents comptables ; nous n'avions que les documents qui présentaient le fond. Je ne refais pas le débat par rapport à cela parce que nous l'avons déjà eu ; la seule chose importante est le solde du compte administratif de l'année dernière, qui est de 3 723 259 14 €. Ce compte est reporté sur le budget supplémentaire, qui est donc le troisième vote.

Il est toujours très compliqué de présenter l'état spécial d'arrondissement, puisqu'il ne correspond pas forcément techniquement à toutes les dépenses faites sur l'année. Les présentations sont compliquées ; un des éléments d'explication est le paiement des factures d'électricité et de gaz puisque une partie du report sur ce budget supplémentaire sert à payer des factures d'électricité déjà consommée. Nous avons ici deux reports, les restes à réaliser et les reports libres d'emploi. Les restes à réaliser sont les dépenses engagées au cours de l'exercice, mais non comptabilisées sous celui-ci, généralement parce que la facture n'est pas parvenue à temps ou que la prestation n'était pas entièrement réalisée. Le deuxième élément important, les reports libres d'emploi, correspondent aux crédits reportés sur les exercices suivants, car non consommés, et servent ici essentiellement presque uniquement à ne financer que les factures sur les fluides (eau, électricité et gaz). Nous n'avons pas de dépenses supplémentaires, donc pas besoin d'avoir de débat sur ce BS ; le débat aura lieu au Conseil de Paris, où il y aura des dépenses en budget supplémentaire. Le budget supplémentaire arrive à mi-dépenses du budget du BP que nous avons voté en décembre, et sur lequel il est possible de faire des réajustements.

Ce sont ici les trois dotations habituelles que je vous présente à chaque débat budgétaire : la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale : 731 380,78 € pour la dotation d'investissement, 550 358,17 € pour la dotation d'animation locale, et pour la DGL qui concerne beaucoup les conseils de quartier, 2373286,68 €.

Je vous appelle à voter ces trois délibérations pour que nous validions nos dépenses.

M. PLIEZ

Merci Jérôme de la concision ; ce n'est pas facile de résumer un budget en si peu de temps.

S'il y a des questions, vous pouvez évidemment les poser.

Je vous invite à vous prononcer sur le compte de gestion.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

202024107 : Budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 20^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur

M. PLIEZ

Nous passons à la 4107, le budget supplémentaire.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

202024108 : Le compte administratif 2023 de l'état spécial du 20e arrondissement

M. PLIEZ

Nous passons à la 4108, le budget supplémentaire.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DFPE 105 Subvention (199 459 euros), avenant n° 4 à la fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie située 8, rue Pali-Kao (20^e)

M. PLIEZ

Je vous propose de poursuivre et de parler de la DFPE 105. Je vous rappelle que Lies BOUHIDA-LASSERRE est absent pour cause de maladie. C'est donc Martin BUSSY qui répondra pour lui. La parole est à Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

C'est une intervention courte pour dire que, comme à chaque fois, nous voterons contre la subvention aux crèches confessionnelles. Nous estimons que l'argent public doit aller en ce domaine à des structures publiques, tout comme l'école publique ; la loi nous impose de financer les écoles privées, mais elle ne nous l'impose pas pour les crèches. Nous voterons donc ces délibérations.

M. PLIEZ

Merci. Martin BUSSY, souhaitez-vous répondre ?

M. BUSSY

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Effectivement, je réponds en lieu et place de Lyes, puisqu'il est en arrêt-maladie depuis hier. Quelques observations : de nombreux contrôles sont effectués auprès de tous les établissements scolaires par la Ville de Paris, et les contrôles témoignent de la totale transparence et de l'organisation tout à fait respectueuse, à la fois des lois et la charte de la Ville ; il n'y a donc aucune raison de s'opposer à cette délibération et à la subvention prévue. Je vous invite bien sûr à voter favorablement.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération n'est pas adoptée.

2024 DFPE : 106 Subventions (498 105 €), avenant n° 4 et subvention (101 265 €) et convention d'investissement à l'association Gan Yossef (20^e) pour la réalisation de travaux rénovation pour ses 2 établissements. M. Michel JALLAMION rapporteur

M. PLIEZ

La parole est à Laurent SOREL.

M. SOREL

Je vais dire la même chose comme tous les ans, donc je vais être très court : l'argent public, pour les crèches publiques. Je tiens à ajouter que je ne suis pas contre évidemment que les gens mettent leurs enfants dans des crèches confessionnelles, qu'ils fassent le choix de mettre un cadre de socialisation communautaire si les gens le veulent, mais c'est à eux de financer ce choix ; ce n'est pas à tout le monde et ce n'est pas à l'argent public de financer ce choix. Nous restons sur cette même position, je ne vais donc pas répéter ce que j'ai dit les autres années.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DFPE 122 Subvention (1 207 575 euros) et avenants n°1 et n°3 à l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

M. PLIEZ

J'avais une demande de parole de Laurent SOREL et de Michel JALLAMION ; est-ce utile ?

M. SOREL

Nous allons en rester là.

M. PLIEZ

Je vous propose donc de vous prononcer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DFPE 125 Subvention (647 430 euros) et avenant n°4 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) (20^e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

M. PLIEZ

La parole est à Laurent SOREL, je l'ai demandée ensuite.

M. SOREL

La subvention va passer de à 647 430 €, dont on déduit évidemment les 200 000 € d'avances qui ont été faites, avec effectivement le G.O.S.B. qui a fait les crèches avec la mobilisation des habitants en début d'année 2024. A signaler les difficultés dues au mode de calcul que nous connaissons sur les crèches associatives avec la prestation de service unique, basée sur les heures de présence facturées, ce qui de toute façon provoque un déficit structurel de ces crèches. C'est donc l'augmentation de la participation de la Ville qui permet à ces crèches de continuer à fonctionner, et c'est tant mieux, dans un contexte où il manque en France près de 200 000 places d'accueil en crèche. Des places disparaissent depuis quelques années, avec des carences dans les personnels d'encadrement, que ce soit la Ville ou dans les crèches associatives, mais c'est une autre question.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur GLEIZES.

M. GLEIZES

Je voulais préciser la position des Ecologistes sur l'ensemble des crèches ; notre position n'est pas unilatéralement pour ou unilatéralement contre, c'est au cas par cas. Quand des preuves sont données par les services de la Ville, de la DFPE, sur le fait que la laïcité est respectée, nous votons pour. Quand il y a un doute ou quand une partie n'est pas respectée, notamment des fermetures le vendredi ou des questions d'alimentation, dans ce cas-là nous nous abstenons ou nous votons contre en fonction du niveau. Je rappelle que dans le 20^e arrondissement il y a quelques années, une crèche s'est vu sa subvention retirée, parce qu'elle ne respectait pas le cadre de la laïcité. C'est ce qui explique que nous ne votons pas de la même façon selon les délibérations sur les crèches confessionnelles.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vais dire quelques mots à mon tour sur la DFPE 125, pour me réjouir de la mobilisation des parents, des usagers, des salariés et du travail que nos élus, Lyes BOUHIDA et Maxime SAUVAGE, ont effectué pour accompagner le redressement financier de la crèche, mais aussi du centre de santé G.O.S.B. Et évidemment Karine DUCHAUCHOI, en charge de toutes les questions de santé. Je me réjouis aussi, comme l'a dit Laurent SOREL, du financement aux berceaux revu à la hausse pour la Ville et la CAF. J'espère qu'elle sera rétablie parce que la prestation à l'acte ne nous convient pas. Nous allons continuer le travail là-dessus. Le soutien financier pour le centre de santé permet aujourd'hui à l'association de poursuivre ses activités avec plus de sérénité, et nous en sommes ravis, je voulais le souligner. Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. PLIEZ

La parole est à Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci Monsieur le Maire. Effectivement je souhaitais prendre la parole sur cette délibération que nous avons l'honneur d'avoir chaque année, qui porte sur l'insertion par l'activité économique, qui représente dans le 20^e arrondissement à peu près 10 % de ce budget, soit environ 600 000 €. Cela représente à peu près 700 emplois qui évoluent chaque année. Pourquoi ai-je voulu prendre la parole sur cette délibération ? Nous sommes dans une séquence extrêmement grave et extrêmement dangereuse sur les emplois en insertion, sur les personnes éloignées de l'emploi ; nous l'avons très bien vu, ne serait-ce qu'avec le gouvernement actuel. Rappelez-vous de l'ancien vœu porté lors de notre dernier Conseil, mais également de la volonté de faire de Territoire zéro chômeurs de longue durée un sujet sur le budget ; la mobilisation avec Karine ECON, Maxime SAUVAGE et la Compagnie du 20^e a aussi porté ses fruits, et à l'avenir peut-être que l'IAE (l'Insertion par l'activité économique) aura aussi droit à son moment de stress et de colère dans les rues. Dans le 20^e arrondissement, nous sommes à 700 emplois ; nous avons des ateliers de chantiers d'insertion, nous avons des associations intermédiaires et des EI (entreprises d'insertion). Nous avons également réalisé tout un travail dont sommes fiers, et hier nous avons inauguré une nouvelle structure à Saint-Blaise, qui est la seule et unique bibliothèque en réemploi avec Emmaüs Coup de main, et qui représente à elle seule trois emplois sur le territoire du 20^e. Pour ce genre d'exemple bien précis, bien concret, je vous demande de voter favorablement cette délibération ; nous devons nous accrocher à ces valeurs que la gauche porte sur l'insertion par l'activité économique. Merci.

M. PLIEZ

Merci de signaler qu'effectivement cette librairie permettra pour pas cher de pouvoir accéder à la lecture sur cette belle place Bilal-Berreni, où désormais une très jolie fresque orne la boutique. Je vous propose de voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAE 137 Subvention de fonctionnement (20 000 €) à l'association Compagnie du 20^e pour son projet d'accueil des visiteurs au cimetière du Père-Lachaise

M. PLIEZ

La parole est à Claire GOFFAUX-ESPEJO.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Merci Monsieur le Maire. Le cimetière du Père-Lachaise est vraiment l'un des joyaux de notre arrondissement ; c'est un cimetière extrêmement visité, avec à peu près 3 millions de visiteurs par an. Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, il va constituer une offre touristique singulière, figure de proue de la diversité de la richesse touristique culturelle et patrimoniale de Paris. En 2023, suite à l'identification par les acteurs de territoire du besoin non couvert d'orienter les visiteurs au sein du cimetière du Père-Lachaise, une mission a été attribuée à l'EBE, avec distribution de cartes, afin d'aider les touristes à se diriger dans le cimetière en distribuant des cartes à l'entrée ; ces cartes avaient été refaites par la Mairie du 20^e et l'Office du tourisme. Cela a eu énormément de succès, que ce soit auprès des touristes ou des équipes du Père-Lachaise ; en effet, ces équipes ne sont pas faites pour donner des renseignements touristiques, mais pour des tâches bien précises dans la gestion du cimetière.

Au vu du succès qu'il y a eu en 2023, nous proposons une subvention 20 000 € permettant de renouveler l'expérience en 2024, dans une période très particulière qui va nous amener énormément de monde, à savoir les Jeux Olympiques.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées.

M. PLIEZ

Nous examinons la DVD 52 ; la parole est à Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Comme vous le savez toutes et tous, la Ville de Paris s'est largement engagée à transformer l'espace public en proposant de nouvelles infrastructures cyclables et en installant massivement des arceaux vélos afin de compléter l'offre de transport en commun existante et répondre notamment aux enjeux environnementaux.

L'utilisation du vélo représente aujourd'hui aussi bien des déplacements de loisirs que des déplacements professionnels. Cet enthousiasme pour les mobilités douces doit s'accompagner d'un soutien aux associations, une partie souvent sous-estimée de la part du grand public, mais qui est réellement perceptible par les associations en question, notamment pour accompagner ce qu'on appelle l'écosystème vélo. Réparer sans jeter, se déplacer sans émettre de gaz à effet de serre et partager l'espace public sont les maîtres mots d'une politique en faveur de l'environnement et d'un monde plus équitable et plus juste. Dans le 20^e, l'apprentissage à l'utilisation d'un vélo se fait dès le plus jeune âge et pour tous les publics dans les quartiers politiques de la Ville. La vélo-école du 20^e, située dans le quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau-Fougères, a pour but la promotion du vélo comme mode de déplacement et de loisirs, mais aussi comme outil d'émancipation, en particulier pour les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap ou encore les étudiants.

D'autres associations, comme la Cyclofficine, participent à faire du vélo un mode de déplacement vertueux où l'économie sociale et solidaire est mise à l'honneur, où l'on apprend à réparer son vélo, à réutiliser les pièces détachées plutôt que de jeter. L'action des associations se traduit aussi par la découverte du vélo comme un moyen de découvrir la ville autrement, comme le propose l'association Cocyclette, en utilisant les aménagements cyclables mis à disposition par la Ville et créés pour appréhender l'espace public plus sereinement. Ainsi, plusieurs associations sont visées dans le cadre de ce vœu : la Cyclofficine, la Vélo-école, Cocyclette et l'association Répare.

Pour toutes ces bonnes raisons, je vous invite mes chers collègues à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite également à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DVD 65 Lignes de bus de quartier à Paris (13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e). Convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilité à la Ville de Paris

M. PLIEZ

Nous examinons la DVD 65. La parole est toujours à Vincent GOULIN et je dirai quelques mots à la fin de cette délibération.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Nous changeons de mode de déplacement, nous passons du vélo à l'autobus et en particulier la Traverse. Afin de poursuivre l'exploitation du service au-delà du 31 décembre 2024, il convient de procéder à une nouvelle convention de compétences avec Île-de-France Mobilités. Dans un souci de simplification et de coordination d'exploitation, les cinq Traverses parisiennes sont intégrées dans cette nouvelle et unique convention. Les dispositions de cette nouvelle convention entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2032. Le montant de la participation financière d'Île-de-France Mobilités reste inchangé ; elle est fixée à un montant de près de 540 000 € par an. Cette convention permet de garantir l'exploitation de ces lignes, qui desservent des quartiers dépourvus ou très peu pourvus de transports en commun structurants, et qui sont chers à nos habitantes et à nos habitants. Le succès de la Traverse de Charonne, qui est encore aujourd'hui la ligne la plus empruntée parmi les cinq Traverses parisiennes, avec 67 % de fréquentation, nous conforte dans l'idée qu'il faut préserver absolument ce moyen de transport et qu'un déploiement plus important de cette offre peut être envisageable. C'est d'ailleurs ce que nous faisons, puisque nous avons déposé ensemble un vœu au Conseil d'arrondissement du 24 janvier dernier, relatif à la création d'une nouvelle Traverse sur les quartiers Belleville et Amandiers. L'Agence de la mobilité travaille sur cette demande depuis maintenant plus de 6 mois et nous a présenté le 4 juin dernier une proposition de tracé pour cette future Traverse. Bien que le financement des Traverses pèse sur le budget de fonctionnement de la Ville pour maintenir le service en place, il est de notre devoir de conserver un service public de qualité pour la desserte fine de nos territoires. Par conséquent je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je voudrais dire un mot parce que ce matin Jean CASTEX, le Président de la RATP m'a invité à l'inauguration de la ligne 11 et je voulais me réjouir avec vous : c'est un travail qui date de plus de 30 ans. En fait les prémisses ont commencé il y a près de 100 ans. Je dois dire que pouvoir être reliés de cette manière à nos voisins de Romainville, de Montreuil, de Noisy-le-Sec et de Rosny-sous-Bois est quelque chose de formidable, avec du très beau matériel.

Par ailleurs, cela participe à plus de transport en commun, à plus de mobilité douce et à moins de voitures ; en effet, c'est une incitation pour les personnes qui habitent les villes que j'ai citées à venir plus facilement en transport en commun. Désormais, Rosny-sous-Bois, qui est la dernière station, est à 25 minutes de Châtelet.

Le prochain combat, qui a commencé dans le prochain plan Etat-Région, est d'aller jusqu'à Noisy-le-Grand. Ainsi la boucle sera bouclée. C'est un combat que nous mènerons à leurs côtés. Un combat positif.

Nous pouvons voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DPMP 3 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

M. PLIEZ

La parole est à Alexandra JARDIN.

Mme JARDIN

Bonjour à tous mes chers collègues. Je souhaitais dire un petit mot et mettre en lumière l'action de la Ville sur la prévention de la délinquance dans les quartiers populaires, notamment à travers ces subventions d'un montant de 40 000 € qui visent à renforcer le lien social, tranquilliser l'espace public, mais également faciliter l'insertion des jeunes qui pourraient être amenés à commettre des actes de délinquance. Les deux critères principaux retenus pour l'octroi de ces subventions sont les phénomènes de délinquance dans la zone en question et le fait que ces jeunes soient connus des services judiciaires. Dans la présente délibération, nous allons verser 40 000 € à 21 structures, dont 12 300 € pour le 20^e.

Vous connaissez ces structures et je souhaitais saluer leur action à cette occasion :

- « Des cris, des villes » qui développe un projet autour du sentiment d'appartenance et la relation inter-quartiers entre le 19^e et le 20^e, notamment ;
 - « Quartiers du monde », qui travaille avec des jeunes filles et des jeunes garçons dans le quartier de Belleville Amandiers Pelleport sur l'égalité de genre ;
 - « Les Fripons », qui interviennent au collège Pierre Mendès France sur des ateliers d'éducation aux médias ;
 - « La Compagnie des rêves fous », qui agit autour du théâtre et d'objets artistiques pour sensibiliser aux valeurs citoyennes, mener des actions de prévention et déconstruire les préjugés ;
 - L'Association Belleville citoyenne qui comme vous le savez a des ateliers de création multimédia.
- Je voulais juste mettre en avant les actions portées par les structures du 20^e et vous inviter à voter avec enthousiasme cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Si vous voulez bien vous prononcer avec enthousiasme.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAC 11 Subventions (235.000 euros), avenants à conventions avec deux lieux de création, de formation et de diffusion du 20^e arrondissement. Mme Claire GOFFAUX-ESPEJO rapporteure

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DAC 11. La parole est à Claire GOFFAUX-ESPEJO.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Mes chers collègues, je suis très contente de vous présenter la possibilité d'une subvention de 160 000 € pour La Dalle aux Chaps, qui gère à porte des Lilas le Cirque Electrique, installé depuis 2011. Depuis son installation, le Cirque Electrique rencontre un grand succès ; il développe beaucoup d'éléments, notamment une programmation variée et pluridisciplinaire dans les arts du cirque, le théâtre, la danse, la musique, sous la direction d'Hervé Vallée. Le Cirque Electrique propose des créations reconnues dans le monde des arts du cirque. Il y a également une salle de bar, et des salles louées régulièrement.

Une subvention de 75 000 € serait attribuée au Théâtre aux mains nues. C'est vraiment un très joli théâtre ; c'est un théâtre de marionnettes et c'est aussi un lieu de formation professionnelle reconnu, qui prépare à l'École Supérieure des Arts de la marionnette de Charleville-Mézières. Depuis 2020, ces formations professionnelles sont reconnues par le répertoire national des certifications professionnelles et le théâtre est la seule structure en France à délivrer le diplôme de marionnettiste en formation continue. Nous avons eu la chance de les avoir chez nous dans le 20^e.

Je vous invite donc à voter ces deux subventions.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vous invite à voter également.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DAC 57 Subvention (1.100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (Paris 20^e).

M. PLIEZ

La parole est à Claire GOFFAUX-ESPEJO.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Cette délibération propose des subventions pour les Plateaux sauvages. Les Plateaux sauvages se sont ouverts en 2016 en plein cœur des Amandiers, remplaçant le 20^e théâtre et le CPA qui s'y trouvait auparavant. En plus de leur programmation artistique, ils accueillent en résidence de 12 à 14 compagnies et organisent des ateliers hebdomadaires de pratique artistique. Les Plateaux sauvages travaillent encore leur insertion dans le quartier des Amandiers ; ils organisent, notamment autour de l'Amandier Social Club, un événement sur deux jours en novembre, qui permet aux associations locales d'organiser des événements dans les locaux des Plateaux. La mairie du 20^e arrondissement soutient cette initiative par le biais de la commission Culture à hauteur de 1 500 € tous les ans.

Je rajouterai simplement que c'est un lieu qui doit évoluer ; il manque un poste d'emploi technique. Il faut que ce théâtre puisse maintenir le projet dans toutes ses composantes : accompagnement des artistes, de la création, ancrage sur le territoire, tarification responsable, et, ce dont je viens de vous parler l'Amandier Social Club. Je vous invite à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Le vote est à vous.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 120 Subvention (15 000 euros) à 1 association au titre du budget participatif pour le soutien à l'intégration et la mémoire

M. PLIEZ

La parole est à Ladjji SAKHO.

M. SAKHO

Bonsoir Monsieur Le Maire, chers collègues, je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour discuter de cette délibération, qui est une proposition essentielle concernant l'achat de matériel numérique pour tous les foyers des travailleurs migrants, financé par le budget de Paris. Je suis convaincu que cette initiative mérite votre soutien et je vais exposer les raisons qui justifient cette délibération. Tout d'abord, l'inclusion du numérique est très important car, dans le monde actuel, l'accès à l'Internet et aux outils numériques est devenu indispensable pour accéder à l'information, à l'éducation, à l'emploi et aux services publics. Les travailleurs migrants sont souvent en situation précaire et parmi les plus touchés par la fracture numérique. En leur fournissant des équipements numériques, nous favorisons leur inclusion sociale et professionnelle, leur permettant ainsi de mieux s'intégrer dans notre société. Les résidents ont des enfants scolarisés et souhaitent eux-mêmes suivre des formations pour améliorer leurs compétences. Les équipements numériques facilitent l'accès à l'éducation en ligne et les diverses ressources pédagogiques.

En soutenant cette initiative, nous offrons aux résidents de foyer la possibilité de se former en contribuant ainsi à leur autonomie et à leur développement personnel, et enfin l'accessibilité pour les services publics.

Beaucoup de services publics comme les demandes de titre de séjour, les autres démarches administratives, sont désormais disponibles en ligne. Sans matériel numérique, les travailleurs migrants sont souvent confrontés à des difficultés pour accomplir des démarches essentielles. En leur fournissant des ordinateurs ou des tablettes, en facilitant leur accès aux services, nous améliorons la qualité de vie. Utiliser le budget participatif pour financer cette initiative met en lumière l'importance de la participation citoyenne et démontre que nos décisions peuvent avoir un impact direct et positif sur la vie des habitants les plus vulnérables. Cette action est une preuve tangible que notre arrondissement est engagé dans une démarche solidaire et inclusive.

En conclusion, l'achat de matériel numérique pour les foyers travailleurs migrants est une initiative qui répond aux besoins réels et urgents, et elle favorise l'inclusion sociale. Je vous remercie et je vous

invite à voter pour cette belle délibération. Je remercie également ma collègue Annie GAFFORELLI avec qui nous avons beaucoup travaillé sur ce projet.
Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 91 Subventions (26 000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20^e arrondissement

M. PLIEZ

La parole est à Monsieur SALACHAS.

M. SALACHAS

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette occasion annuelle de vous parler du troisième FAL, Fonds d'animation locale, une enveloppe de 26 000 € dans le cadre de la décentralisation et qui se distribue sous forme de subventions. Cette année, elle a été attribuée à 9 projets associatifs :

- L'Association de culture berbère, pour un montant de 2 500 €, qui va contribuer à aider la production de leurs activités courantes, à savoir le soutien scolaire, l'accès au droit, les ateliers ludo-éducatifs, les ateliers de théâtre et les activités numériques et culturelles ;
- Un deuxième montant de 3 000 € a été alloué à l'Atelier de couture de l'Est parisien, qui s'adresse aux habitants des quartiers populaires. Il s'agit d'un parcours couture et culture gratuit, combinant apprentissage des techniques de création textile et d'upcycling, ainsi que de visites ;
- Troisième projet accompagné à hauteur de 1 000 € ; celui de l'Association Céleste, qui propose des cours de jardinage hebdomadaires sous la forme d'une micro-ferme rue Louis Lumière ;
- Le projet suivant est attribué à Emmaüs Coup de main, pour un montant de 2 000 €. Il s'agit d'un Repair café spécialisé dans la réparation de textiles ;
- Enfin Dumas Réunion, plus connu sous le nom de Centre social étincelle, est accompagné à hauteur de 2 500 € pour les animations dans l'espace public autour du centre, spécifiquement en direction de la petite enfance, des activités créatives, de la bibliothèque de rue, des jeux, des tournois sportifs et plus précisément au square Casque d'or ;
- Enfin un projet original, qui nous arrive en force sur le 20^e est celui de Kif Kif Vivre ensemble, qui a imaginé, créé et qui développe en ce moment un agenda des quartiers, aux Amandiers au départ, mais qui est en train de se déployer sur les portes du 20^e. Il s'agit d'un affichage chez les bailleurs sociaux, dans les halls d'immeubles de toutes les activités sur les micro-territoires de ces quartiers ;
- Un nouveau projet assez original, l'organisation d'une cyclo-parade. Il s'agit de la Course des triporteurs dont la première édition va avoir lieu cette année.
- Nous avons profité de ces possibilités de financement pour accompagner l'Interco, l'association qui gère la Flèche d'Or, et qui a besoin de soutien financier actuellement, surtout dans la période où elle a dû fermer à cause des travaux ;
- Enfin je vais terminer par un dernier projet, Bam, le journal de quartier des Amandiers ; 5 000 € d'urgence ont été fléchés sur l'association Mon œil.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 20242030

M. PLIEZ

Avant de laisser la parole aux deux intervenants Antoine ALIBERT et Maxime SAUVAGE, je voudrais vous dire quelques mots, parce que c'est un moment important pour un maire de mettre au vote un contrat de ville, d'autant plus important dans une ville où 42 % de la population vit dans un quartier dit prioritaire. Vous le savez, ce contrat de ville a rythmé les six derniers mois, et c'est avec fierté que je vous présente ici le résultat de ce travail. C'est un programme ambitieux qui m'engage, qui engage toutes nos délégations respectives pour les six prochaines années.

Je voudrais d'abord saluer et remercier l'implication des équipes de développement local et mon premier adjoint qui se sont donné les moyens d'aller au plus proche des habitants et des structures associatives pour identifier les besoins de nos quartiers populaires et y apporter les solutions. Je sais qu'ici je n'ai pas besoin de rappeler l'importance que revêt la politique de la ville dans cet arrondissement ; c'est le premier poste de financement en termes de subventions, mais si la politique de la ville est un bel outil que se donnent les collectivités pour résoudre le lancinant problème des inégalités sociales et territoriales, elle ne peut à elle seule combler les manques des autres politiques publiques. Car les chiffres s'aggravent ; 25 % de taux de pauvreté sur les portes, 43 % de familles monoparentales, dont 22 % d'entre elles en situation de fragilité, un jeune sur 5 sans emploi ni études ni formation, des charges locatives qui augmentent (la liste est longue) ; le contexte est grave. Face à ces problématiques, l'absence, l'insuffisance, l'impassibilité de l'État est criante depuis 2017 ; la politique de la ville ne serait qu'un assistanat territorial pour le gouvernement et les quartiers prioritaires des zones de non-droit gangrénées par le trafic. Si zones de non-droit il y a, ce sont des zones de non-droits sociaux, une succession de réformes qui affaiblit toujours plus le service public : démantèlement des moyens de la CAF et de la CNAV, qui décourage les plus précaires et encourage insidieusement au non-recours. Malgré le cri d'alerte des maires de France, de tout bord d'ailleurs, le maintien des réformes de l'assurance chômage dont la seule conséquence est d'avoir augmenté de 3 % le nombre de privés d'emploi qui vivent sous le seuil de pauvreté, et aujourd'hui cette perspective d'un gouvernement d'extrême droite qui clame à longueur de plateau son mépris pour ces quartiers et qui considère la politique de la ville un gaspillage d'argent public, et promet de dédier exclusivement ses moyens à des politiques sécuritaires. Vous l'aurez compris, l'avenir de nos habitants les plus précaires est sombre au regard de l'actualité.

Si la valeur d'une société se mesure à la façon dont elle prend soin de ses éléments les plus faibles ou les plus fragiles, je ne saurais comment qualifier la nôtre aujourd'hui ; mais vous pourrez toujours compter sur mon engagement, et je crois pouvoir dire en notre nom ici sur notre engagement, mais je sais aussi pouvoir compter sur le vôtre pour nous battre afin de faire vivre la promesse républicaine d'égalité et de fraternité.

Merci. Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Au nom du groupe Ecologie, je vous remercie pour ce propos introductif sur cette délibération, Monsieur le Maire, que je crois, nous partageons en tout point ; nous voulions nous aussi saluer le travail qui a été fait par vous et par Monsieur le premier adjoint dans les négociations qui ont été menées avec l'État, et saluer également (puisque c'était la première fois pour des Ecologistes à la Ville de Paris) le fait d'obtenir cette délégation, saluer également le travail des adjoints à la Maire de Paris, Anne-Claire BOUX, et Mélody TONOLLI.

Vous avez dit l'essentiel ; je crois que pendant des années on a prorogé des dispositifs sans essayer d'en faire des conquêtes supplémentaires, alors que c'était un magnifique outil hérité du ministre LAMY ; aujourd'hui, sous la présidence d'Emmanuel MACRON, la logique a été celle de sauver les meubles et à faire des calculs sur des coins de table pour essayer de faire rentrer le plus possible de micro-quartiers et maintenir les acquis. Hier nous avions le déclassé et le mépris ; demain, nous ne savons pas ce que nous aurons, dans le contexte que nous connaissons ; il va falloir effectivement continuer à nous battre puisque la politique de la ville est un des moyens essentiels pour, avec des équipes comme les équipes de développement local, animer ces quartiers, soutenir le tissu associatif et faire en sorte que les services publics nationaux qui reculent partout, au moins localement, soient préservés. Nous voulions donc remercier cette majorité, que ce soit au niveau du Conseil de Paris et ici dans le 20^e, pour tout le travail qui a été fait. Nous savons en effet que les négociations avec l'État n'ont pas été faciles ; comme bien souvent, nous avions en face de nous un État qui était dans des logiques purement comptable d'enveloppes, à faire des coupes franches, dans des logiques qui ne recoupaient pas du tout les réalités du territoire et notamment celles de notre bel arrondissement, mais qui en a tant besoin. Merci ; les Ecologistes bien sûr voteront cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Maxime SAUVAGE.

M. SOREL?

Excusez-moi, Monsieur le Maire, normalement j'étais inscrit sur cette délibération.

M. PLIEZ

Comme je ne vous ai pas dans ma liste, je vous laisserai la parole bien volontiers, maintenant si vous voulez. Maxime SAUVAGE pourra conclure puisqu'il est en même temps rapporteur.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je tenais aussi à remercier et à féliciter toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sur ce contrat de Ville, évidemment le premier adjoint Maxime SAUVAGE, les équipes de développement local et tous les élus à la Ville qui ont mené la bagarre face à l'Etat pour faire en sorte de limiter au maximum la perte de territoires prioritaires pour la Ville de Paris. Évidemment, moins d'habitants sont concernés, mais pour le 20^e, nous avons limité les dégâts et tant mieux, parce que dans la période, une période de crise sociale, mais aussi une période de crise politique, il est d'autant plus important d'avoir une politique de la Ville opérationnelle qui permette de compenser, mais souvent ce n'est pas le cas malheureusement, les insuffisances des politiques de droit commun ; en effet, les quartiers prioritaires sont d'abord des quartiers qui manquent de tout, contrairement à Repaire ce que l'on pense. Ce sont des quartiers qui manquent de tout, et non pas des quartiers à qui l'on donne tout, comme peuvent dire certains et certaines à l'extrême droite, et malheureusement aussi au Gouvernement. On a vu les discours nauséabonds qui ont suivi la mort de Nahel Merzouk et les émeutes dans les quartiers, qui témoignaient d'abord d'une désespérance et d'un besoin d'être entendus ; malheureusement aujourd'hui on voit dans les conditions actuelles combien il est important de défendre justement la politique de la Ville. Je tenais néanmoins à faire part d'une alerte qui a été envoyée par les syndicats de la Ville à un certain nombre d'élus et des inquiétudes sur le manque de moyens par rapport aux exigences que peut demander la Ville aux équipes de développement local. En effet, il y a une volonté tout à fait intéressante de la Ville d'aller au-delà des quartiers prioritaires et de demander aux équipes de développement local d'aller au plus près des besoins sociaux dans des quartiers qui ne sont pas intégrés dans cette géographie de la politique de la Ville. Les inquiétudes des syndicats et d'un certain nombre d'agents de la Ville c'est que la Ville ne met pas les moyens au regard des nouvelles exigences qui sont demandées, en termes de moyens humains, mais aussi de moyens tout court. Certaines équipes de développement local (10^e, 11^e, 14^e, 17^e, 19^e et 20^e) sont très inquiètes et demandent à être rassurées. Il y a des demandes de postes supplémentaires. Je pense qu'il est nécessaire que la Ville réponde à ces inquiétudes pour que ces équipes continuent à être opérationnelles.

M. PLIEZ

Merci. Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup Monsieur le Maire. Effectivement c'est une délibération extrêmement importante et d'ailleurs je mutualiserai mon propos entre deux délibérations, la DDCT 65 sur le contrat de Ville et la DDCT 100 qui permet de faire le lien avec la carte parisienne des quartiers populaires, puisque Paris a voulu aller plus loin que son engagement contractuel avec l'État.

Vous le savez, les actions en matière de politique de la Ville découlent d'un contrat de Ville pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, cosigné par l'État, les collectivités concernées et un nombre important de partenaires publics ou parapublics qui vont de la CAF aux bailleurs sociaux et à d'autres structures, et qui fixe pour une durée prédéfinie les objectifs de tous ces acteurs pour réduire les inégalités socioéconomiques dans les quartiers populaires. Avec ce contrat de Ville qui porte sur les années 2024 à 2030, on a mené un très long travail ; d'une part pour analyser, faire le bilan du précédent contrat de Ville qui devait durer de 2024 à 2020 et qui a été prolongé jusqu'en décembre 2023, d'autre part pour définir de nouvelles priorités sur la base des dynamiques que nous observons

dans nos quartiers populaires à Paris et dans le 20^e arrondissement. C'est aussi tout un travail pour se battre pour que le plus de quartiers populaires possible à Paris et dans le 20^e restent dans la géographie de la politique de la Ville qui répond à des critères légaux ; nous avons été confrontés à un Etat qui a souhaité pour certains quartiers ne pas les respecter et c'est fort malheureux.

Ce sont à Paris 9 arrondissements, puisque le 15^e entre en politique de la Ville, et 21 quartiers politiques de la Ville ; nous en comptons deux dans le 20^e arrondissement, Belleville Amandiers et les Portes du 20^e. A partir de 2024, les Portes du 20^e, avec 21 000 habitants, sera le quartier politique de la Ville le plus peuplé.

Ce contrat de Ville, ce sont 8 thèmes que je vais vous citer :

- Grandir et être parents dans les quartiers populaires ;
- Se former, travailler, entreprendre ;
- Se loger ;
- Tout ce qui relève de la santé ;
- Tout ce qui relève de la solidarité, de l'égalité ;
- Toutes les mesures prises en matière de transition écologique ; c'est fort heureux que les contrats de Ville parlent aujourd'hui de transition écologique, c'est ce qui manquait il y a quelques années ;
- Tout ce qu'il y a à mener en matière d'accès à la culture et d'accès au sport ;
- Et enfin l'un des piliers de la politique de la Ville et une des grandes avancées de la loi Lamy de 2014, l'implication des habitants et leur participation.

Ce contrat comporte beaucoup d'objectifs intéressants et en cela c'est un bon outil. Le problème est parfois une contradiction entre les engagements de l'État dans ces contrats et la politique qui peut être mise en place par le Gouvernement au même moment dans d'autres domaines. La politique de la Ville, c'est quoi ? C'est utiliser des moyens d'équité pour parvenir à une égalité territoriale, quand le droit commun n'est malheureusement pas toujours respecté ou ne suffit pas ; quand on voit les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés de très nombreux habitants, il faut se battre.

On peut constater aussi que l'État va réduire ses moyens pour la politique de la Ville, notamment dans le cadre de l'appel à projets qui a lieu chaque année. On me dit également que les postes adultes-relais seront au mieux gelés. Enfin, une très grosse incertitude persiste encore sur l'accompagnement de l'Etat des conseils citoyens. Les conseils citoyens, c'est l'instance de participation citoyenne de la politique de la Ville, et il est nécessaire de les accompagner plus fortement. Je regrette vraiment cette incertitude du côté de l'État.

La Ville de Paris a considéré que face à ces choix gouvernementaux et face au bilan qui a été fait de la politique de la Ville à Paris dans le 20^e arrondissement, des difficultés sont persistantes ; par exemple, un taux de pauvreté qui touche un tiers des habitants des Portes du 20^e. Monsieur le Maire a donné quelques chiffres en matière de chômage, de formation des jeunes ou du nombre de familles monoparentales et notamment des familles monoparentales précaires. La Ville, non seulement a décidé de maintenir ses engagements financiers sur les quartiers politiques de la Ville, mais a décidé d'aller au-delà ; c'est la cartographie du pacte parisien pour les quartiers populaires. Aujourd'hui, on vote une cartographie dans plusieurs conseils d'arrondissement. Nous voterons le contenu de ce pacte populaire pour les quartiers parisiens. La Ville de Paris a décidé de maintenir des moyens pour certains quartiers qui quittent la politique de la Ville et a décidé aussi de définir 16 quartiers de veille où une attention particulière devra être mise en œuvre ; dans ces 16 quartiers de veille, le 20^e en compte trois, et cela fait écho à des vœux que nous avons votés dans le précédent conseil d'arrondissement : le quartier Rigoles-Métra, il y a le 140 Ménilmontant, et la Porte des Lilas qui pour le coup n'avait jamais été suivie spécifiquement pour sa dimension quartier populaire. C'est une très bonne nouvelle ; tout cela est le fruit d'un long travail avec un engagement sans faille des équipes de développement local, et je tiens vraiment à les saluer ; nous en avons deux dans le 20^e arrondissement et sans elles nous n'aurions pas pu arriver avec un tel résultat. Je le dis notamment parce que nous sommes bientôt en été, que les fêtes de quartier commencent, et quand je vois la mobilisation de ces équipes de développement local le week-end, le samedi, le dimanche, peu importe la vie de famille, et leur accompagnement aux structures associatives, je tiens à les remercier. C'est aussi le fruit d'un engagement de la Maire de Paris Anne HIDALGO et de ses différentes adjointes en charge de la politique de la Ville ; en 2014 c'était Colombe BROSSEL, en 2020 Anne-Claire BOUX, et depuis quelques mois Mélody TONOLLI. J'ai travaillé avec les deux dernières, ce fut un très grand plaisir, avec une vision des choses entièrement partagée.

Vive la politique de la Ville, et maintenant à nous de mettre en œuvre ses priorités pour se battre pour l'égalité territoriale.

2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

M. PLIEZ

Merci. Antoine ALIBERT sur la deuxième délibération la DDCT 100.

M. ALIBERT

Nous voulions nous exprimer sur cette deuxième délibération du Plan parisien pour les quartiers populaires. Monsieur SAUVAGE a dit l'essentiel. Je vais parler avec ma casquette affaires sociales. Vous avez donné des chiffres, Monsieur le Maire, le premier adjoint en a donné d'autres ; effectivement, l'enjeu dans ces quartiers populaires est « d'aller vers » et de lutter contre le non-recours, qui est transverse et partagé dans beaucoup de nos délégations respectives au sein de cette majorité.

Par ailleurs, et c'est peut-être la patte des deux dernières adjointes que j'ai citées tout à l'heure, un volet veut accélérer la transition écologique dans la politique de la Ville sur la question des quartiers populaires, avec un volet de santé environnementale. Je pense que ce sont des nouveautés dans ce pacte, qui sont essentielles, et qui sont à saluer. On le sait, les inégalités qui ont été les fondements de la création de la politique de la Ville, c'est-à-dire les inégalités sociales et territoriales, se conjuguent très souvent avec les inégalités environnementales, qui sont une peine supplémentaire auprès de ces populations et de ces publics précaires, qui subissent en plus des deux premières, des pollutions avec un impact sur leur santé plus grave qu'ailleurs. Nous le voyons concrètement sur les Portes du 20^e avec cette énorme verrue urbaine qu'est le périphérique, dont nous aurons l'occasion, je l'espère, prochainement, de pouvoir enfin acter une profonde transformation pour régler ces questions.

Ce sera aussi un vote favorable sur cette deuxième délibération de la part du groupe des Ecologistes.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vais vous proposer malgré tout de faire un vote délibération par délibération. Nous commençons par la DDCT 65.

Après consultation des membres, la délibération DDCT 65 est adoptée.

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen de la DDCT 100.

Après consultation des membres, la délibération DDCT 100 est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de voter pour toutes les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'un débat.

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations

2024 DSOL 44 Subventions d'investissement (145 505 euros) à sept associations œuvrant dans le champ de la Solidarité. Conventions

2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros)

2024 DASCO 42 Subventions d'investissement (198.183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

2024 DASCO 59 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2023 (57.973,93 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

2024 DASCO 67 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

2024 DFPE 6 Subventions (265 477 euros), avenant n° 4 à l'association des Cités Caritas (20e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (20e)

2024 DFPE 50 Subvention (385 920 euros), avenant n° 4 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 58 Subvention (209 120 euros), avenant n° 4 à l'association A.R.I.S.S.E (Actions et Ressources pour l'Inclusion Sociale par le Soins et l'Éducation) pour le multi-accueil Petit Prince Lumière

2024 DFPE 71 Subvention (160 807 euros), avenant n°4 à l'association ARCHIPELIA (20e) pour le multi-accueil située 12, allée Père Julien Dhuit (20e)

2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n°s 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DFPE 107 Subvention (116 195 euros), avenant n° 4 avec l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie située 4, rue d'Annam (20e)

2024 DFPE 118 Subvention (939.400€) Convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles

2024 DFPE 125 Subvention (647 430 euros) et avenant n°4 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B.) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DFPE 137 Subvention (733 806€) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)

2024 DJS 80 Subventions (255 000 €) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

2024 DJS 81 Subventions (217 000 €) conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

2024 DJS 82 Subventions (279.000 €) conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

2024 DASCO 23 CODP avec la RIVP propriétaire de l'immeuble 5-7 rue Pauline Kergomard (20e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école maternelle 9, rue Mouraud (20e)

2024 DASCO 55 Avenant à la convention de répartition des charges d'entretien d'un mur mitoyen avec le syndicat des copropriétaires du 48 rue de la Réunion (20e) représenté par son syndic, le Cabinet DM GESTION

2024 DGGP 8 Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration Porte de Bagnolet-Gallieni

2024 DU 9 Régularisation foncière faisant suite au projet d'école et de crèche au 73 boulevard Davout (20e)

2024 DU 15 Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation (12e, 13e et 20e)

2024 DU 52 Restructuration du site Belgrand-Saint Fargeau (20e) - Protocole foncier avec la RATP - Acquisitions d'emprises foncières par la Ville

2024 DAE 2 Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2024

2024 DAE 19 Conventions et subventions (914 500€) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière

2024 DDCT 126 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations)

2024 DEVE 38 Subventions de fonctionnement à six associations œuvrant pour le développement de projets d'agriculture de proximité pour un montant total de 50 000 euros

2024 DEVE 44 Subvention à l'association Veni Verdi pour le développement de projets d'agriculture de proximité et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (25 000 euros)

2024 DEVE 45 Budget Participatif – Subvention (27249 euros) à l'association Céleste pour l'installation du projet Parisculteurs au Square Louis Lumière (20e)

2024 DEVE 47 Subvention à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics des quartiers populaires (76 000 euros)

2024 DEVE 48 Subventions à 5 associations (6 projets) pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation d'insécurité alimentaire vers une alimentation durable (54 000 euros)

2024 DEVE 59 Subvention à l'association la fabrique documentaire (8000 euros)

2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants

2024 DSOL 14 Subventions (65 500 euros) à 19 associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024

2024 DSOL 28 Subventions à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2024 DSOL 29 Subventions à 11 associations, et convention ou avenant avec 3 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles

2024 DSOL 40 Subventions à 9 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap

2024 DSOL 41 Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2024 DSP 30 Subventions (177 020 euros) à l'association LIRE et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers politique de la Ville (10,11,13,14,15,18,19,20)

2024 DAE 98 Subvention (77.500 euros) - à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

2024 DSOL 106 Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter- quartiers entre jeunes et des conduites à risques

2024 DAC 123 Subventions (35.000 euros) à 6 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels et des pratiques artistiques amateurs (Paris centre, 11e, 13e et 20e)

2024 DAC 368 Subventions (16.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 20e arrondissement et signature de deux conventions

2024 DAC 424 Subventions (39.500 euros) à neuf formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale

2024 DAC 81 Subvention (33.180 euros) et convention avec l'association L'inter-co, pour le fonctionnement de la Flèche d'Or (20e)

2024 DAC 261 Subventions (30.600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2024 DEVE 20 Dénomination parc Aretha Franklin attribuée au parc situé 7 rue Henri Duvernois dans le 20e arrondissement

2024 DEVE 62 Dénomination jardin Jean-Michel Rosenfeld attribuée au jardin situé 119 rue de Ménilmontant dans le 20e arrondissement

2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

2024 DU 81 Dénomination promenade Roland Castro (20e)

2024 DAE 146 Maison de l'Esport (20e) : subvention à la SAS Gozulting pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes (100 000 euros)

2024 DASCO 17 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (45 448€) pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU

2024 DDCT 109 Subvention d'investissement (10.000€) à l'association Archipelia, lauréate du BPP 2021 dans le domaine de l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier Belleville Amandiers Pelleport (20e)

2024 DDCT 117 Appel à projets Politique de la Ville. Subventions de fonctionnement (212 150 euros) à 66 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires du 20e arrdt

2024 DDCT 122 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (672 450€ euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions).

2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement

2024 DAJ 12 Subvention de 90 000 euros (77.000 euros + 13.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris

2024 DDCT 39 Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la DGEF du Ministère de l'Intérieur

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

M. PLIEZ

Les délibérations n'ayant pas fait l'objet de débat sont adoptées. Je vais néanmoins revenir en arrière en m'excusant, puisque la DSP 35, qui faisait l'objet d'une intervention de Karine DUCHAUCHOI, laquelle me représentait auprès de la CPTS, n'a pas été évoquée puisque Karine n'était pas arrivée. Souhaites-tu néanmoins en dire un mot ?

2024 DSP 35 Subvention de fonctionnement exceptionnelle (100 000 euros) et convention avec le Groupement des Œuvres Sociales de Belleville (GOSB) pour son centre de santé (20^e)

M. PLIEZ

Nous en avons parlé légèrement ; j'ai pris la parole, mais tu peux compléter si tu le souhaites.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur le Maire. Effectivement j'ai assisté à l'inauguration de la CPTS. Vous connaissez par cœur ce mot, je pense ; vous m'entendez le prononcer à peu près à un conseil sur deux ou tous les conseils. Il s'agissait surtout de l'inauguration de leurs locaux. C'est avec fierté que nous inaugurons leurs locaux, puisque le Comité Professionnel de Santé et de Territoire est vraiment un acteur privilégié de secteur 1 sur notre territoire en matière de soins, de prévention et « d'aller vers ». Je dis cela parce que c'est la bataille que nous avons engagée sur le G.O.S.B, sur le Centre de santé de Belleville. Des vœux ont été déposés dans ce Conseil d'arrondissement par plusieurs groupes politiques, par l'exécutif, afin d'expliquer et demander de soutenir ce centre pour qu'il puisse rester. Je suis que vous ayez pu voter cette délibération qui va permettre au centre de santé du G.O.S.B de poursuivre ses actions, avec, comme vous l'avez dit, un travail en parallèle qui va être engagé pour faire cesser ces difficultés. Un travail va être engagé politiquement en parallèle pour que la question du financement au forfait et non à l'acte soit à un moment donné prise en compte pour les centres de santé ; en effet, le sujet, derrière, est bien celui-ci, c'est le financement des centres de santé. Sans les financements publics, les centres de santé ne peuvent pas survivre tels qu'ils sont pensés actuellement. Tel est le combat que nous allons continuer à poursuivre ; en tout cas, nous sommes ravis de savoir que le centre de santé va continuer ses actions, d'autant que nous avons voté un vœu lors du Conseil précédent sur la Croix-Rouge et le Centre de santé Haxo.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons passer à l'examen des vœux. Comme toujours, je vais vous demander des prises de parole courtes et efficaces, comme d'ailleurs vous l'avez fait depuis le début de ce Conseil. La présentation d'un vœu, ce sont 3 minutes, les interventions des autres membres sur un projet de vœu, ce sont 3 minutes également, les amendements et leur présentation, ce sont 2 minutes. Les amendements seront diffusés et je prononcerai une suspension de séance de 3 minutes pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Je vous dis d'emblée qu'il y a trois amendements sur table. Un concerne les mineurs non accompagnés, l'autre la MJC des Hauts de Belleville, l'autre la Kanaky.

Vous avez également sur table un projet de l'exécutif sur les permanences de l'Association Pas à pas. Nous nous arrêterons à chaque vœu pour que vous puissiez les regarder si cela n'était pas fait.

V20-2024-061 : Vœu déposé par le conseil de quartier Saint-Blaise de la pose d'une plaque en souvenir, des studios Davout et du cinéma "Le Davout palace", marque de la continuité culturelle, en y construisant une crèche et une école primaire.

M. PLIEZ

Le premier vœu de la soirée a été déposé par le conseil de quartier Saint-Blaise ; la parole est à Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je pensais que c'était Belleville.

M. PLIEZ

Le premier est celui déposé par le conseil de quartier Saint-Blaise.

Mme GAFFORELLI

Bonsoir à toutes et tous. Le conseil de quartier Saint-Blaise souhaite ajouter une plaque explicative sur la nouvelle école Anne Sylvestre, située sur le boulevard Davout, afin de commémorer l'histoire du lieu, car l'emplacement abritait auparavant le célèbre studio Davout, connu pour être un des plus grands studios symphoniques. Il fut fondé en 65 ; il a rapidement acquis une réputation pour sa qualité sonore exceptionnelle. Le studio était connu pour ses grandes salles d'enregistrement, mais il permettait d'accueillir un orchestre complet allant jusqu'à 100 musiciens environ. Il a attiré de nombreux artistes de renommée, français et internationaux, Serge Gainsbourg, Trenet, Barbara, Halliday, Miles Davis, Prince et des groupes tels que les Rolling Stones, U2. Les plus belles musiques de film ont vu le jour dans ce célèbre studio : Les Demoiselles de Rochefort, Le Grand blond, les aventures de Rabbi Jacob... plus de 50 ans d'enregistrement musicaux. Cependant, malgré sa réputation et son histoire riche, le studio a fermé ses portes en 2017 en raison des défis économiques et des changements dans l'industrie musicale. La fermeture du studio Davout a marqué la fin d'une époque pour de nombreux artistes et professionnels de la musique, mais son héritage perdure à travers de nombreux enregistrements historiques.

C'est pourquoi à travers ce vœu, les habitants souhaitent ainsi préserver la mémoire de ce lieu emblématique et rappeler son importance culturelle et artistique. La plaque servirait non seulement à informer les nouvelles générations et les visiteurs de l'importance historique de cet emplacement, mais aussi à honorer le patrimoine local en soulignant la contribution significative du studio Davout à l'industrie musicale et cinématographique.

Je vous invite à voter pour ce très beau vœu.

M. PLIEZ

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de mettre aux voix le vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024062 Vœu de l'exécutif sur l'A.M. I de la maison de l'air

M. PLIEZ

Nous allons maintenant examiner le vœu suivant, présenté par Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Je vais vous présenter un vœu émanant du conseil de quartier Belleville, qui exprime son souhait d'être associé à l'étude des candidatures pour les projets retenus dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt réalisé pour la Maison de l'Air. Tout d'abord, je souhaitais à saluer l'engagement et l'intérêt manifesté par les membres du CCQ qui témoignent de leur volonté de participer activement à la vie du quartier. Cependant, je souhaite également souligner que ce vœu, bien que légitime, est appréciable, mais n'est pas strictement nécessaire dans ce contexte précis. En effet, depuis 2020, nous nous sommes engagés pour revenir vers les habitants et commencer une concertation qui a réuni plus de 500 participants. Elle a dégagé trois catégories d'activités pour le futur de la Maison de l'Air : les espaces de pratique artistique et culturelle, pondérés à 23 %, un espace de restauration solidaire pondéré à 18 %, et un espace buvette également pondéré à 18 %.

La mairie du 20^e a bien pris en compte les demandes des habitants pour les placer explicitement dans l'appel à manifestation d'intérêt pour cette Maison de l'Air. Comme annoncé publiquement en réunion en conseil de quartier et sur le site de la mairie du 20^e, nous avons eu quelques recommandations, quelques conseils, puisque des membres du conseil de quartier qui étaient impliqués dans le collectif de la Maison de l'Air ne pouvaient pas être associés dans un jury qui contreviendrait à l'impartialité de la procédure et les risques de recours de la part des candidats non retenus seraient trop importants, ce qui mettrait en péril les projets pour les deux prochaines années.

Je peux faire les propositions que nous souhaitons apporter :

- D'ici la fin juillet, l'administration va nous proposer un classement des projets retenus.

- En septembre, nous organiserons une réunion d'un comité local incluant des élus qui pilotent depuis le début les projets, les associations partenaires du territoire et une personne du conseil de quartier pour assurer une évaluation juste et équilibrée. Ce comité local aura pour mission d'examiner pour avis les projets présélectionnés par l'administration. Soyez sûrs que nous choisirons un projet qui aura un impact positif pour le quartier.

Je vous invite donc à voter contre ce vœu.

M. PLIEZ

J'avais une prise de parole de Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Le groupe Ecologiste a compris dans des échanges préalables que juridiquement il était impossible de faire participer les habitants au jury puisqu'il n'y a pas de jury à proprement parler au sens juridique. Quoi qu'il en soit, nous sommes favorables à revenir vers les habitants et leur demander leur avis. Je pense que les modalités de précision vis-à-vis de cette consultation des habitants doivent être apportées, peut-être pas ce soir, mais en tout cas dans les jours et les semaines à venir, car il nous semble extrêmement important que les habitants puissent avoir un droit de regard sur les projets finaux tels qu'ils seront retenus et validés par notre majorité.

Mme GAFFORELLI

C'est le sens de notre proposition, Monsieur GOULIN.

M. PLIEZ

Tout d'abord je veux remercier le conseil de quartier de Belleville d'être attentif au suivi de ce dossier. Deux choses : un, Annie l'a très bien rappelé, le cahier des charges a été élaboré à partir de nombreuses rencontres publiques ; deux, aujourd'hui les services analysent les offres reçues. Quelques offres ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas conformes au règlement. Le nombre de candidats est largement suffisant pour avoir des propositions sérieuses, je l'espère, puisque je n'ai moi-même pas vu les propositions. Sur la base de ce cahier des charges établi avec les habitants, les services vont établir des notations. Fin août, avant le conseil de septembre, nous recevrons les avis. Nous, ce sont les élus en charge de ce dossier. Ils seront donc autour de moi, et je le dis ce soir, nous associerons des représentants des habitants ; dans mon esprit, c'est au moins une association du quartier, au moins un membre du conseil de quartier, voire pourquoi pas une autre association, par exemple le centre social. A partir de là, nous regarderons, nous verrons si le classement est conforme au cahier des charges. Si certains projets sont ex æquo, nous aurons un avis à émettre dans le départage, et nous restituerons au service notre avis. Voilà la proposition que nous faisons, mais avant le 25 août nous ne pourrions rien faire ; cela se situera entre le 25 août et le 10 septembre, je ne sais plus à quelle date exactement est notre prochain Conseil.

Encore une fois, c'est une prise en compte de la demande du conseil de Belleville ; cela va dans le sens des attentes, mais nous respectons un calendrier que la loi nous impose.

Monsieur SOREL, puis Monsieur GLEIZES.

M. SOREL

J'entends ce que vous dites, Monsieur le Maire ; c'est vrai qu'il y a une inquiétude des habitants par rapport à ce processus. J'ai compris que ce n'était pas possible que les habitants participent au jury au regard de la loi ; je l'enregistre et j'entends aussi la proposition que vous faites par rapport à

l'intégration de la vie des habitants. Ce qui est assez compliqué dans l'histoire c'est qu'effectivement tout le processus a pâti parfois d'un manque de transparence. Cela a été compliqué pour les habitants eux-mêmes de s'approprier le débat, et il n'y a pas forcément eu d'accord entre les associations, entre tous les habitants sur le type de projet qu'ils voulaient à la Maison de l'air. Ce n'est pas pour dire que la solution était évidente, mais à mon sens nous sommes quand même obligés d'être à l'écoute des inquiétudes qui sont soulevées par le conseil de quartier de Belleville, sur ce que deviendra la Maison de l'Air, même si effectivement je constate qu'il y a une volonté de la mairie de prendre en compte les inquiétudes. Je ne suis pas pour l'instant pleinement convaincu, mais j'enregistre.

M. PLIEZ

N'ayant pas connaissance des projets présentés, je ne suis convaincu de rien non plus à cette heure. Attendons de voir si les projets correspondent au cahier des charges.
Monsieur GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci Monsieur le Maire pour votre réponse à la demande du vœu du conseil de quartier. Nous avons déjà eu ce problème lors de la dernière mandature, quand le Plateau sauvage avait eu l'espace de l'ancien centre social des Amandiers ; nous avons associé les habitants et nous ne pouvions pas le faire dans la procédure classique, puisque, comme cela a été dit, il y a un blocage juridique par rapport à cela. Il est donc important de trouver des moyens pour rester dans les règles du droit ; parce que cela pourrait donner un prétexte à l'un des participants à l'appel d'offres de faire un recours et donc de faire annuler la procédure.

Je rappellerai quand même que de toute façon cela finira par une délibération au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, et que nous avons toujours un moyen, un peu dur, qui est de rejeter la délibération si nous n'étions pas d'accord avec l'attributeur du marché.

M. PLIEZ

Madame GAFFORELLI, pour conclure peut-être.

Mme GAFFORELLI

Tout a été dit ; je veux juste inviter mes chers collègues à voter contre ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté

V202024063 Vœu relatif à la création d'un monument en mémoire du Génocide de Srebrenica, Déposé par Geneviève Garrigos, Hamidou Samaké et les élu.e.s du Groupe Paris en Commun

Mme GARRIGOS

C'est moi qui vais présenter le vœu.

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. En 1992, la déclaration d'indépendance de la Bosnie-Herzégovine, puis celle de la Croatie, déclenche les foudres de Belgrade, et la guerre civile qui s'ensuit ensanglante l'ex-Yougoslavie. En Bosnie, les Serbes qui ne constituent qu'un quart de la population, envahissent l'est du pays pour mener des opérations d'extermination des musulmans afin de créer un territoire pur ethniquement. Pour les Serbes, le contrôle de la ville de Srebrenica est essentiel à l'unification du territoire qu'ils veulent construire : la République serbe de Bosnie. Pendant trois ans, Srebrenica va être sous le feu de leurs bombardements, et de nombreux massacres vont être perpétrés dans la région. Le 5 juillet 1995, les troupes de l'armée de la République serbe de Bosnie, commandées par Ratko Mladic, avec l'appui des Scorpions, un groupe paramilitaire serbe, entrent à Srebrenica, alors déclarée zone de sécurité par l'Organisation des Nations Unies, et où étaient installés 400 casques bleus néerlandais. En quelques jours, au moins 8 372 personnes (des hommes, des jeunes garçons) sont tués. Longtemps nié, le génocide de Srebrenica a pourtant été reconnu par

la Cour internationale de justice ainsi que par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et plusieurs haut-gradés, dont Mladic, seront condamnés pour génocide ou complicité de génocide. D'ailleurs, en juin 2017, les Pays-Bas furent jugés partiellement car ils avaient fait le partage entre les hommes et les femmes avant que les hommes ne soient fusillés et les femmes expulsées (beaucoup d'entre elles furent violées) et avaient refusé également l'appui aérien de l'OTAN. Si ce génocide est considéré comme le pire massacre perpétré au 20^e siècle sur le sol européen après la Seconde Guerre mondiale, encore aujourd'hui de très nombreuses pressions sont exercées, et on l'a vu à l'Assemblée générale des Nations unies, pour le nier. L'adoption de cette résolution par cette Assemblée générale instituant le 11 juillet Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide de Srebrenica est un pas majeur pour la vérité et la justice que nous devons aux victimes. L'année prochaine, nous commémorerons le 30^e anniversaire du génocide de Srebrenica ; alors que nous avons une rue Srebrenica dans le 20^e qui ne permet pas les commémorations, avec ce vœu, nous demandons qu'un monument soit construit dans le 20^e, qui marque cet événement majeur de l'histoire européenne. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je rappelle que ce vœu est présenté par Geneviève GARRIGOS, Hamidou SAMAKE et les élus du Groupe Paris en Commun. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame GOFFAUX- ESPEJO.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Je voulais dire que le massacre de Srebrenica était quelque chose d'absolument horrible et que nous sommes pour un monument à la mémoire de ce massacre. Une petite suggestion : que cela se fasse au Père-Lachaise, un lieu parfait pour ce monument.

Mme GARRIGOS

Je voulais souhaiter apporter une précision parce que c'est une question qui m'a été souvent posée ; ce monument est pris en charge par l'Hôtel de Ville, il est porté à la fois par Laurence PATRICE, l'adjointe à la mémoire et par l'adjoint aux questions internationales. Ce sont eux qui vont entamer très rapidement les discussions avec les associations. Cette année, elles se dérouleront le 7 juillet rue de Srebrenica pour commémorer le 29^e anniversaire. Dès que le vœu sera adopté en conseil de Paris, les discussions vont commencer avec elles pour voir où et quel monument ; notre objectif est d'avoir ce monument pour le 30^e anniversaire, c'est-à-dire le 11 juillet 2025.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024068 Vœu relatif à l'accompagnement des mineurs isolés par la Ville de Paris en matière d'accès à l'éducation et aux mobilités, Déposé par Antoine Alibert et Hélène Trachez, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20^e

M. PLIEZ

Je propose à Antoine ALIBERT de prendre la parole.

M. ALIBERT

Merci Monsieur le Maire. C'est un vœu que nous avons amendé nous-mêmes avant la séance, et donc vous l'avez sur table. Vous verrez d'ailleurs les modifications qui ont été effectuées par transparence. Tout à l'heure, nous parlions des risques que fait peser d'ores et déjà le contexte politique et qu'il fera peser sur la politique de la Ville, sur des territoires et des personnes qui ont déjà peu de droits, mais ce soir, nous allons parler aussi des victimes qui, déjà dans le contexte actuel, sont des sans-droits ;

ce sont notamment ces mineurs isolés, ces mineurs non accompagnés dont nous avons beaucoup parlé dans notre Conseil d'arrondissement pendant plusieurs mois, depuis que certains d'entre eux se sont installés au Parc de Belleville.

Nous n'allons pas refaire les débats ce soir sur la question de l'hébergement ; on connaît les positions des uns et des autres. Nous n'allons pas non plus refaire le débat sur la question de la présomption de minorité. Ce que nous vous proposons ce soir au travers de ce vœu, c'est de tenir compte des demandes des collectifs depuis que la Ville a fait beaucoup d'efforts, sans l'aide de l'État, pour en mettre le plus possible à l'abri ; ce sont plus de 500 jeunes aujourd'hui qui sont hébergés, tantôt dans des gymnases, tantôt dans des centres d'hébergement, plus ou moins temporaires. Dans le 20^e nous en avons ouvert un depuis la trêve hivernale, qui est prorogée jusqu'à présent ; nous avons eu le plaisir d'accueillir déjà plus de 40 ou 50 jeunes, puisqu'à chaque fois que l'un est reconnu mineur, un autre vient le remplacer le temps de son recours.

Nous vous proposons, sur demande de ces jeunes, sur demande des collectifs qui les soutiennent, étant donné les difficultés qui sont les leurs au quotidien, pour à la fois se mouvoir à Paris et aller à l'essentiel, puisqu'ils doivent aussi faire de l'itinérance pour recourir à leurs droits et avoir des rendez-vous avec des avocats, d'étudier la possibilité d'élargir le dispositif qui existe pour les jeunes Parisiens et Parisiennes d'accéder gratuitement à des titres de transport. Ce serait un format différent puisque cela passe par l'intermédiaire de la Région ; vous connaissez la position non humaniste de la Présidente de la Région Île-de-France, qui un temps a d'ailleurs essayé de mettre fin à ce dispositif de gratuité pour les personnes en situation irrégulière sur le territoire.

Deuxième considérant très important : on constate bien souvent qu'une fois que le recours passe, ces jeunes étaient réellement mineurs. Mais la durée du recours peut leur faire perdre des années précieuses dans leur capacité à s'insérer dans notre société et avoir le droit comme tous les jeunes sur notre territoire, à l'instruction. Il y a plus de 7 ans, une lutte a été menée par RESF autour d'un lycée dans le 19^e arrondissement ; cela avait permis la création d'un dispositif qui s'appelle le dispositif lycéen, avec des associations qui ont permis de créer une centaine de places diffuses et de financer la scolarité de ces enfants. C'est un dispositif très peu connu ; plus de 400 jeunes sont sur liste d'attente. Nous vous proposons aussi ce soir au travers de ce vœu de donner une position favorable du 20^e arrondissement pour que ce sujet remonte à l'occasion des débats que nous aurons au Conseil de Paris, en tout cas que les conseillers et conseillères de Paris auront au prochain Conseil sur le budget supplémentaire.

Je vous appelle à donner de la force à ces débats qui se poursuivront au Conseil de Paris en votant pour de l'accompagnement concret pour ces jeunes isolés au quotidien.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame GAFFORELLI, puis Madame JARDIN, puis Monsieur SOREL.

Mme GAFFORELLI

Notre groupe votera évidemment favorablement pour votre vœu. Je rappelle juste que vous avez évoqué RESF. RESF va fêter ses 20 ans très prochainement et je voulais quand même vous faire une annonce : nous allons procéder de nouveau à un parrainage républicain dès le 24 juin au sein de la mairie avec une exposition.

Mme JARDIN

Le groupe PEC votera évidemment ce vœu ainsi amendé. Antoine ALIBERT le disait : en cette période assez morne où l'extrême droite est aux portes du pouvoir, cela nous semble d'autant plus important de voter ce vœu, qui présente des solutions concrètes pour ces mineurs isolés. J'ai eu moi-même l'occasion de les rencontrer lors du campement qui a eu lieu à Belleville, et effectivement les demandes d'instruction, les demandes de titre de transport, ont été fortement relayés par les collectifs ; on leur a dit qu'on essaierait de trouver des solutions. Je me réjouis donc de voir ce vœu ainsi déposé et porté au Conseil de Paris. Le groupe PEC votera pour.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Décidément, tout le monde est d'accord. Je me réjouis aussi évidemment de ce très beau vœu, qui évidemment ne revient pas sur les questions qui nous divisent, c'est-à-dire la

question de l'hébergement et la responsabilité que peut avoir la Ville par rapport à ça, et la question de la présomption de minorité ; nous en avons parlé maintes et maintes fois. Je tenais quand même à rappeler la poursuite du combat des jeunes du parc de Belleville, qui sont maintenant pour la plupart à la Maison des Métallos, qui ont organisé une sorte de déambulation de la flamme des oubliés, et qui continuent à faire vivre leur lutte dans une période qui est de plus en plus menaçante, face à un Gouvernement qui refuse de prendre ses responsabilités à Paris, dans un contexte de nettoyage social à l'approche des Jeux Olympiques, et avec la menace d'un Gouvernement d'extrême droite, avec tout ce que cela signifie pour eux, c'est-à-dire une loi immigration puissance 10 en cas de victoire du RN à Matignon. Nous sommes dans une période critique, et c'est d'autant plus important que la Ville soit un lieu de résistance et apporte un appui aux jeunes, à ces jeunes qui sont dans la situation la plus précaire qui soit. C'est pour cela que je me réjouis que ce vœu soit présenté et soit voté. J'ai participé à un certain nombre de manifestations devant le Rectorat avec les jeunes ; on voit l'évolution de cette mobilisation, qui parle des conditions d'hébergement et qui pose la question de la prise en charge de ces jeunes qui devraient être à l'école, et qui n'y sont pas, avec tous les obstacles qui leur sont opposés pour être scolarisés. Il faut rappeler que des jeunes qui finissent par être reconnus majeurs ont entre-temps perdu des mois et des mois de scolarité ; c'est quelque chose qu'il faut avoir en tête. Leurs droits les plus stricts de mineurs ne sont pas respectés. C'est pour cela que ce vœu est important, parce qu'il parle de la question des transports, il parle de la question de la scolarisation ; tant mieux que l'on puisse voter ce vœu ici, c'est tout à notre honneur et j'espère que cela augure d'autres engagements encore plus ambitieux de la Ville sur les jeunes mineurs non- accompagnés.

M. PLIEZ

Je ne vois plus d'autres prises de parole. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024069 Vœu de l'exécutif relatif à la création d'un aménagement cyclable sur la rue des Pyrénées Déposé par les élu.e.s du groupe Les écologistes Paris 20

M. PLIEZ

Monsieur GOULIN.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Le vœu rappelle un certain nombre d'éléments de contexte, parmi ceux-ci que le Plan vélo 2 voté en Conseil de Paris engage notre majorité sur la période 2021-2026 et 2 prévoit spécifiquement des aménagements cyclables sur la rue des Pyrénées. Nous avons eu déjà l'occasion d'ailleurs de voter un vœu en faveur d'un aménagement rue des Pyrénées, mais celui-ci ne concernait pas le tronçon qui fait l'objet de ce vœu, à savoir le tronçon Belleville-Gambetta ou tout au moins le tronçon Belleville-Ménilmontant. Pourquoi ce vœu ? Ce vœu vise à répondre et anticiper les problématiques soulevées par un projet du 19^e, le projet dit Bolivar. En quoi consiste ce projet ? Le 19^e nous a fait part de son intention de fermer à la circulation générale l'axe Simon Bolivar à partir du métro Pyrénées ; les véhicules qui viendront du 20^e arrondissement rue des Pyrénées ne pourront plus poursuivre leur cheminement côté 19^e, ce qui aura effectivement un certain nombre de conséquences en termes de report de trafic, notamment dans le 19^e mais aussi côté 10^e. Nous avons eu une réunion en présence des trois des arrondissements concernés, 10^e, 19^e, 20^e ; le 19^e a bien confirmé son intention de mettre en œuvre ce projet dès cet été, donc c'est imminent. Parmi les reports de circulation envisagés tels que les services nous en ont fait part, il y a évidemment la rue de Belleville ; même si elle est administrativement gérée par le 19^e arrondissement, des habitants du 20^e habitent cette rue. Cette rue est très étroite, une rue de faubourg qui n'a malheureusement pas vocation à accueillir un trafic supplémentaire ; comme la rue de Belleville risque d'être très fortement embouteillée, il y aura également des risques d'embouteillage du Bas Belleville, notamment au travers de trafic de reports comme la rue Ramponeau, d'autant que nous sommes alertés par un certain nombre d'habitants qu'il existe déjà un trafic de report dans le Bas Belleville. Plus embêtant encore peut-être, rue de la Mare, une rue très étroite accueillant de surcroît des établissements scolaires, sachant qu'un collectif d'habitants nous a alertés sur les dangers liés à la circulation. D'autres rues risquent d'être concernées, notamment la rue des Couronnes.

Concernant ce projet Bolivar, nous pensons qu'il est plus juste et judicieux d'anticiper les éventuelles difficultés, afin d'avoir une vision globale et de partager un projet concerté avec nos voisins du 19^e. Nous pensons qu'il est plus que jamais nécessaire de nous poser pour réfléchir à un aménagement global de cette zone, et pas uniquement arrondissement par arrondissement. C'est le sens de ce vœu, d'autant qu'à travers la démarche Embellir votre quartier, nous avons opposé aux habitants, pour ne pas intervenir sur plan de circulation, que les services déconcentrés de la DVD étaient déjà surchargés. L'avantage, si on s'attaquait au projet Pyrénées, c'est que ce projet serait pris en charge non pas par les services déconcentrés de la DVD, mais par les services centraux, ce qui allégerait d'autant les services de la DVD en local, qui se retrouveront de fait à devoir gérer les conséquences du projet Bolivar. Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous vous invitons à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il qu'il y a des prises de parole ? Madame EKON.

Mme EKON

Merci Monsieur le Maire. Le groupe PEC ne votera pas ce vœu pour plusieurs raisons. Monsieur GOULIN, vous disiez justement que la mise en sens unique de la rue Simon Bolivar était prévue ; or elle est prévue à titre expérimental. Si cette expérimentation était poursuivie, les forts impacts seraient essentiellement sur le 19^e et sur le 10^e. Par ailleurs, un travail est en cours pour réduire les itinéraires malins vers Belleville, qui permettraient de désencombrer la circulation. Le groupe PEC considère que l'arrondissement est très bien pourvu en termes de pistes cyclables, notamment Belgrand et Bagnolet qui viennent d'être inaugurées et dont nous attendons les impacts, notamment sur les commerçants. J'imagine qu'un travail est prévu dans ce sens.

Enfin, le groupe PC a déposé un vœu pour lequel nous avons émis un vote favorable, justement pour initier des études pour cette piste cyclable rue des Pyrénées et je crois qu'il est prévu que les travaux commencent sur le tronçon sud de cette rue en 2025-2026 ; nous attendons donc ces études et nous votons contre ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur ROGER.

M. ROGER

Merci. Le vœu qui nous est proposé envisage un début de l'aménagement de la rue des Pyrénées dans la même temporalité que l'aménagement de l'avenue Simon Bolivar. Lors du Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2023, nous avons adopté un vœu qui demandait la réalisation d'une étude sur l'aménagement de la même rue en partant du cours de Vincennes. A la lecture de ces deux vœux, nous trouvons que celui qui nous est proposé ce soir est au mieux redondant, voire en contradiction avec le vœu de novembre. Le vœu proposé ce jour évoque un aménagement sur la partie nord de la rue des Pyrénées, alors que celui de novembre propose un aménagement de la partie sud. On retrouve aujourd'hui des attendus identiques, et un nouvel attendu qui mentionne les travaux de l'avenue Simon Bolivar. Ces travaux sont prévus pour la fin de l'année ; toutes les études sont faites et le début des travaux n'attend que la fin des JO. Vouloir coordonner l'aménagement de la rue des Pyrénées avec ces travaux ne pourrait être fait qu'au prix d'un arbitrage et de l'abandon d'autres projets. Cet aménagement nécessite une période d'étude et de collecte des différentes autorisations ; cela passe par les architectes des Bâtiments de France, la Préfecture de police, la RATP, la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Cela va nécessiter un délai d'au moins une année. Nous aurions un début de chantier au mieux au début de l'été 2025, voire en septembre 2025. Nous ne serions pas dans la même temporalité que l'aménagement de l'avenue Simon Bolivar. Petit détour sur le dossier d'aménagement de l'avenue Simon Bolivar : il fait apparaître un report de circulation rue de Belleville, entre Pyrénées et le boulevard de la Villette et la rue des Couronnes. Ne faudrait-il pas plutôt travailler sur le plan de circulation de cette partie de l'arrondissement, sachant que des itinéraires de contournement sont déjà identifiés ? Dans le vœu de novembre, il était également mentionné le respect du plan de charge déjà lourd de la direction de la voirie et des déplacements, tous services confondus. Je reviens sur ce plan de charge. Lancer un nouveau projet avec des phases d'étude et de réalisation va au minimum avoir un impact sur la charge de travail de

coordination de nos services des différentes interventions, et en conséquence va nécessiter une révision du plan de charge et un arbitrage sur les projets en cours. Au-delà de cet arbitrage, nous pensons qu'il est nécessaire de marquer une pause dans le lancement de projet afin de terminer ce qui est en cours et de laisser un temps d'adaptation et d'appropriation aux riverains concernés. Cela ne remet pas en cause nos ambitions qui sont bien réelles et qui peuvent s'illustrer avec toutes les réalisations que nous avons menées. Je vais en citer quelques-unes qui me semblent les plus significatives :

- Rues aux écoles : en complément des 12 rues déjà traitées, nous avons identifié 14 nouvelles rues qui pourraient être traitées ;
- « Embellir votre quartier » : fin juin, ce sera la fin de la démarche pour le quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau-Fougère, avec la livraison de trois rues-jardins et d'un changement de plan de circulation qui limite le trafic de transit tout en maintenant le trafic des résidents ;
- « Embellir votre quartier » Père-Lachaise-Réunion : début des travaux début juillet pour une mise en place du nouveau plan de circulation et une végétalisation avec un plan d'arbres ;
- Livraison d'une piste cyclable sur la rue Belgrand au début de l'année.

Pour ces arguments, nous ne voterons pas ce vœu, ce qui ne remet pas en cause notre vote sur le vœu de novembre 2023.

M. PLIEZ

Merci. Une prise de parole de Monsieur BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Ce vœu s'inscrit dans la volonté d'accorder plus de place au réseau cyclable ; il est en pleine cohérence avec notre démarche politique parisienne qui unit toute notre majorité. Se pose une question d'ordonnancement des projets. Comme l'a très bien dit Michel ROGER, nous avons déjà voté un vœu que j'avais présenté en novembre 2023 sur ce sujet de la rue des Pyrénées. Avant de réengager une démarche telle que celle proposée par ce vœu, il faudrait terminer les démarches actuellement engagées. Je ne suis plus en charge de ce sujet en tant qu'adjoint en mairie centrale, mais « Embellir votre quartier » Belleville-Amandiers a été engagé ; plusieurs propositions d'aménagement ont été présentées aux habitants en réunion publique et je crois qu'il y a encore un travail à affiner sur le plan de circulation. Les questionnements posés par Vincent GOULIN sur la rue des Couronnes et sur la rue Ramponneau, qui sont tout à fait légitimes de mon point de vue, seraient résolus de façon assez simple par la création d'une rue aux écoles et la piétonnisation de la partie de la rue des Couronnes entre le 66 devant l'école maternelle et le croisement rue Henri Chevreau. Cela a déjà été évoqué durant les groupes de travail, aussi je pense qu'avant de s'engager dans un autre processus de concertation complexe sur un sujet très compliqué comme celui porté par ce vœu, il faudrait déjà terminer les concertations en cours, réaliser l'aménagement qui était, je crois, central et qui était assez largement demandé, et qui résoudrait les problèmes évoqués à juste titre par Vincent GOULIN.

Ce n'est pas un désaccord sur l'orientation politique de ce vœu, mais sur la priorisation technique des aménagements à mettre en œuvre. C'est pour cela que nous voterons plutôt contre ce vœu tout en partageant la philosophie pro vélo exprimée et les questionnements évoqués par Vincent GOULIN.

M. PLIEZ

Monsieur SALACHAS.

M. SALACHAS

Une explication de vote parce que nous allons nous abstenir. Nous pensons utile de faire une pause sur le plan parce qu'il s'est passé beaucoup de choses dans l'arrondissement ; se donner un peu plus de temps paraît raisonnable. En même temps, nous sommes tout à fait à l'écoute et nous considérons les objections avancées par Vincent GOULIN. Pour des raisons très différentes, nous allons nous abstenir.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL

M. SOREL

Merci. Une explication de vote : je vais m'abstenir également. Je pense que l'aménagement d'une piste cyclable sur cette rue est nécessaire, mais il faut faire une pause et reprendre la discussion avec les habitants. Cela risque d'être contre-productif par rapport à la nécessité de convaincre le plus grand nombre que « le vélo, c'est la solution, la voiture, c'est souvent le problème ».

M. PLIEZ

Et la ligne 11. Monsieur GOULIN.

M. GOULIN

Oui, la ligne 11.

Chers collègues, plusieurs choses ; déjà, j'ai l'impression à travers votre réponse que vous remettez en cause notre projet politique commun, qui a fait l'objet d'un accord de mandature, dans la mesure où je le rappelle, le Plan Vélo 2 a bien été voté par l'ensemble des formations politiques de la majorité en Conseil de Paris, et couvre la période 2021-2026. A moins que nous ne trouvions des moyens supplémentaires, je ne vois pas comment nous allons pouvoir faire quelque chose sur la rue des Pyrénées si on ne s'y attaque pas dès maintenant, ce qui inclut aussi la concertation. S'il n'y a pas une volonté politique dès maintenant de s'atteler à ce projet, il est fort à parier que ce projet ne verra jamais le jour durant la période couverte par le Plan Vélo 2, à savoir d'ici 2026.

Autre point : il est étonnant de privilégier le curatif par rapport au préventif en prenant le risque de surcroît de charger les services déconcentrés de la SDV qui auront de fait à devoir gérer les effets collatéraux du projet Bolivar ; d'autant qu'il n'est pas question de mobiliser les services de la STV pour le projet Pyrénées, puisque c'est un projet qui n'est pas géré au niveau local, mais au niveau central ; ce ne sont pas du tout les mêmes services. La Mission Vélo nous a fourni des études sur la rue des Pyrénées ; ils sont prêts, ils n'attendent plus que le « Go » politique, qui ne peut venir que de nous.

Par ailleurs, il a été dit à tort que le vœu du mois de novembre concernait d'autres tronçons. J'ai sous les yeux le vœu du mois de novembre ; il n'est à aucun moment précisé les tronçons que cela concerne. Il est juste dit que notre majorité souhaitait justement qu'il y ait au moins un tronçon traité ; cependant, au regard de l'urgence du projet Bolivar, il nous semble prioritaire de lancer le projet en même temps que le projet Bolivar. Par ailleurs, il n'y a pas nécessité d'abandonner d'autres projets au détriment des habitants du 20^e, encore une fois, puisque ce ne sont pas les mêmes services qui auront la charge de ce projet. En revanche, si on ne mandate pas la Mission Vélo, donc les services centraux, sur ce projet, cela aura directement comme conséquences d'impacter négativement les services de la STV, qui vont devoir en urgence et pour faire du curatif, gérer les reports de circulation du projet Bolivar.

En résumé, il y avait une opportunité, il y avait une volonté politique, que je pensais commune ; il y a effectivement un calendrier qui s'accélère puisque Bolivar, c'est dès l'été prochain. Si l'on ne se met pas en ordre de bataille pour proposer quelque chose aux habitants, à savoir que demain les situations seront peut-être meilleures dans leur quartier plutôt que de subir des reports de circulation et de mettre en danger les scolaires de la rue de la Mare, il est fort à parier que nous sommes au-devant de nombreuses difficultés politiques.

M. PLIEZ

Je ne peux pas conclure sans réagir. Je réfute totalement l'accusation d'une mise en cause de la politique dans laquelle nous nous sommes engagés conjointement ; je vous rappelle que nous étions très largement en queue de peloton. Nous sommes dans le peloton de tête aujourd'hui et je pense qu'à aucun moment nous n'avons faibli. Il suffit d'ouvrir la fenêtre derrière moi pour le voir.

Je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui la rue de Bagnolet est loin d'être terminée et qu'on n'a pas encore mesuré les effets reports de la fin de cette rue. Je vous rappelle qu'autour de la rue de Bagnolet c'est tout le quartier que nous sommes en train de transformer. Je ne peux pas vous laisser dire que nous remettrions en cause le projet politique qui est le nôtre. Jacques BAUDRIER et Michel ROGER l'ont dit, Laurent SOREL l'a dit à sa manière ; la pause permettrait de revenir vers les habitants et de les concerter avant de démarrer ce que nous avons décidé, c'est-à-dire de démarrer par le sud de l'arrondissement, parce que nous l'avons décidé même si ce n'était pas dans le vœu.

Je ne peux pas vous laisser dire que nous aurions faibli sur le projet politique qui consiste à aménager notre arrondissement pour le vélo, pour les cyclistes, pour les transports et les mobilités douces. Monsieur BAUDRIER, vous pouvez reprendre la parole.

M. BAUDRIER

Je voudrais reposer la question à Vincent GOULIN, parce qu'il a évoqué un vrai sujet sur la rue de La Mare et sur la rue Ramponeau : où en est la proposition de fermer la portion de la rue des Couronnes, qui était évoquée dans le « Embellir votre quartier Amandiers », et qui réglerait les problèmes qu'il évoque ?

M. GOULIN

Aucune décision n'a été prise à ce jour, ce qui milite d'autant plus, me semble-t-il, pour nous poser et réfléchir à savoir ce que l'on fait exactement concernant le plan de circulation de Belleville, notamment au regard de cette nouvelle donne concernant le projet Bolivar, puisque là, effectivement, je le répète encore une fois, cela va obliger les services à être en réaction dans l'urgence par rapport à des reports de circulation qui de toute façon auront lieu.

M. PLIEZ

Je vais vous proposer de voter sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Le vœu est rejeté, ce qui ne nous empêche en aucun cas de continuer à travailler sur les aménagements de notre arrondissement.

V202024064 Vœu relatif à la reprise du processus de décolonisation en Kanaky, déposé par Annie Gafforelli et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen

M. PLIEZ

Je vous propose d'examiner maintenant le vœu relatif à la reprise du processus de décolonisation en Kanaky.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire.

Je souhaitais attirer votre attention pour vous présenter un vœu important concernant la situation en Nouvelle-Calédonie, et surtout le peuple canaque. Les accords de Nouméa signés en 1998 visaient à conduire la Nouvelle-Calédonie vers une plus grande autonomie et à reconnaître les spécificités culturelles et historiques des Canaques. Les Canaques ont une histoire longue et douloureuse de colonisation. Depuis plusieurs décennies, ils luttent pour la reconnaissance de leurs droits et surtout pour le droit à l'autodétermination. Le dégel du corps électoral en Nouvelle-Calédonie imposé par l'État est une mesure qui impacte directement la possibilité pour le peuple canaque d'exercer pleinement ses droits à l'autodétermination. Conscients de l'importance de cette question, nous avons au niveau local organisé plusieurs événements pour sensibiliser les habitants à la réalité de la vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie sous la colonisation. Ces événements ont permis de mettre en lumière les défis quotidiens auxquels le peuple canaque est confronté et de promouvoir la compréhension et la solidarité internationale. Aujourd'hui, nous souhaitons que la Ville prenne une position claire et forte en soutenant le processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie. Nous demandons que la Ville s'engage ; il est crucial que nous manifestions notre solidarité avec ceux qui luttent pour leurs droits et pour la justice. En adoptant ce vœu, notre Ville montrera son engagement en faveur des principes de justice, de démocratie et de respect des droits des peuples autochtones.

Nous demandons donc que la Ville de Paris soutienne les initiatives locales, nationales et internationales, que la Ville de Paris soutienne l'option de l'indépendance en partenariat et mette

sérieusement pour la première fois sur la table des négociations de suspension de la réforme du dégel du corps électoral.

En conclusion, ce vœu n'est pas seulement un acte symbolique, il représente la volonté collective de soutenir un peuple qui aspire à la liberté et à l'égalité.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien pour cette cause juste.

M. PLIEZ

Emmanuelle RIVIER.

Mme RIVIER

Annie, chers collègues. Je voudrais une clarification parce que je ne suis pas sûre d'avoir bien compris le sens du vœu. Il s'agit de demander à ce que la Ville de Paris demande l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, c'est bien ça ?

Revenir sur le dégel électoral, c'est une chose, l'indépendance en est une autre. Que demandez-vous exactement ?

Mme GAFFORELLI

Cela fait partie du processus de décolonisation sur lequel l'État s'était engagé ; il est revenu entre autres sur le dégel du corps électoral, mais il rend caduque le processus de décolonisation. Nous souhaitons donc le respect de ce qui était dans la constitution du dégel du corps électoral et le respect de la suspension de cette réforme.

Mme RIVIER

L'indépendance, oui ou non ? C'est important comme point à clarifier. Je n'ai pas compris.

M. SAUVAGE

Je vous propose que chaque groupe puisse s'exprimer et ensuite nous donnerons la parole à la personne qui porte le vœu. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur SOREL puis Monsieur DIDIER.

M. SOREL

Je voulais rappeler d'abord un lien que la Ville de Paris a avec la Nouvelle-Calédonie, la Kanaky ; ce sont ces 4 500 communards qui ont été déportés là-bas, c'est Louise MICHEL, Parisienne, qui a été solidaire dès 1873 avec les Canaques, avec les Kabyles, qui étaient déportés aussi là-bas, et qui a compris la nécessité de lier les combats pour l'émancipation des ouvriers parisiens avec celui de l'émancipation des Canaques. C'est un peuple qui se bat depuis une longue éternité pour son autonomie, pour son indépendance. Ce n'est certainement pas ici que nous allons décréter l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, ce n'est pas à nous de le faire en tant que Conseil d'arrondissement ; c'est là-bas que ce débat se joue. Par contre, notre rôle est de soutenir les mobilisations, de soutenir toutes celles et tous ceux qui pensent que le choix du Gouvernement de durcir le débat, d'interrompre le processus de décolonisation, n'était pas le bon. Cela a entraîné là-bas un durcissement, cela a entraîné là-bas des violences, parce qu'évidemment le peuple canaque ne peut pas accepter d'être minorisé chez lui, d'être remplacé ; parce que c'est cela qui se joue. C'est un remplacement démocratique, les amis ! Vous savez bien que pour moi ce n'est pas la question ethnique ou la question raciale, ce n'est pas ça ; c'est un remplacement démocratique, parce que permettre à plus de Métropolitains de voter, c'est effectivement dessaisir les Canaques de leur capacité à décider chez eux de ce qu'ils veulent pour eux. Je voterai ce vœu, vous l'avez compris, pas parce que c'est ici que nous devons décider ce que les Canaques et la Nouvelle-Calédonie doivent devenir là-bas, mais parce que notre rôle, en tant que ville de Paris (pas en tant que Conseil d'arrondissement), est de donner notre avis sur ce que fait ce Gouvernement et ce vers quoi il engage la France. C'est un chemin qui comme pour tout le reste est pavé de violence, d'autoritarisme ; il me semble qu'il serait tout à l'honneur de la ville de Paris de donner son avis sur cette question.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Comme j'ai eu déjà eu l'occasion de le dire, des vœux de cette nature en Conseil d'arrondissement ou en Conseil de Paris n'ont rien à faire dans l'ordre du jour ; je voterai donc contre ce vœu. En outre, même si la Nouvelle-Calédonie a un statut particulier, elle fait partie de l'histoire de notre pays, et la République est une et indivisible. J'aurai surtout une pensée pour les personnes mortes durant les émeutes et tout particulièrement pour les deux gendarmes mobiles morts en service lors des émeutes et qui ont protégé les habitants des émeutiers. Je voterai contre ce vœu et je m'étonne encore une fois qu'on parle de telles situations au sein du Conseil d'arrondissement.

M. PLIEZ

Merci. Madame DJELLALI.

Mme DJELLALI

Merci pour le rajout de dernière minute. Nous sommes dans une période où il ne se passe plus rien à l'Assemblée Nationale, et c'est quelque chose de dramatique, parce qu'il avait été demandé de retirer ce texte ; une délégation de plusieurs personnes dont Sabrina SEBAHI, qui est chez les Ecologistes, demande également l'indépendance. Ils sont allés voir sur place ; ce qui se passe là-bas est dramatique. Dans ce moment de *no man's land* total à l'Assemblée Nationale, je pense que ce vœu a toute sa place, même dans un Conseil d'arrondissement, juste pour mettre en lumière ce qui a été fait par la gauche à l'Assemblée Nationale. Évidemment, nous soutenons ce genre d'initiatives, qu'il faut mettre en lumière, surtout en ces moments-là.

M. PLIEZ

Monsieur SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci beaucoup. Je m'exprimerai au nom du groupe Paris en Commun. Avec la Nouvelle-Calédonie, on ne parle pas d'un territoire ou d'une collectivité ultramarine classique, c'est un territoire qui a une histoire particulière et qui s'engage depuis maintenant presque 40 ans dans un processus unique dans notre République. C'est un territoire colonisé par la France en 1853, qui devient très rapidement une colonie pénitentiaire, avec l'histoire de la commune, avec la mise en place d'un statut de l'indigénat mis en place, la création de réserves autochtones, un droit de vote donné en 1945, mais qui concernait 267 Mélanésien ; c'est seulement en 1957 que tous les habitants de Nouvelle-Calédonie ont pu avoir le droit de vote. Depuis 1947, l'ONU reconnaît la Nouvelle-Calédonie comme une colonie, seul territoire français dans ce cas ; depuis 1988, la Nouvelle-Calédonie a un statut particulier dans notre Constitution, le titre 13, ce qui aboutit à une première réponse en 1988 avec les accords de Matignon suite aux 4 années qu'on appelle les "événements", et une quasi-guerre civile en Nouvelle-Calédonie. Je suis très fier d'appartenir à un parti politique, le parti socialiste, qui, à chaque fois qu'il a été aux responsabilités, a su mettre en place une étape supplémentaire dans ce processus de décolonisation, parce que c'est justement un processus de décolonisation qui aujourd'hui a lieu en Nouvelle-Calédonie, avec les accords de Matignon pilotés par Michel ROCARD en 1988 et les accords de Nouméa pilotés par Lionel JOSPIN en 1998. Ce processus a fonctionné parce qu'il y avait deux principes, qui sont d'ailleurs proposés dans les amendements portés par le groupe PEC ; la première chose pour que cela fonctionne était une impartialité de l'État dans ce processus de décolonisation, qui devait se situer au-dessus des parties pour trouver un chemin. Il s'agissait aussi de rechercher le consensus et de toujours avancer. Quand toutes les parties étaient d'accord pour avancer plus loin d'un commun accord, cela permettait d'arriver à une étape supplémentaire. Pour plusieurs raisons, et c'est très malheureux, Emmanuel MACRON a mis en brèche cette longue histoire construite pour arriver à l'autonomie puis à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Comment ? En maintenant absolument un troisième référendum en 2021 en pleine crise sanitaire sur un territoire extrêmement touché par le Covid en nombre de morts. Vous ne le savez peut-être pas, mais le

processus de deuil dure au minimum un an en Nouvelle-Calédonie. Il était donc impossible de tenir des élections ; c'est quand même ce qu'a décidé de faire Emmanuel MACRON. Il a cassé l'impartialité historique du Gouvernement français en nommant une loyaliste, Madame Sonia BACKÈS au Gouvernement en 2022, mettant fin du coup à tout un équilibre, en voulant imposer un report à une échéance qu'il a décidée seul sur les élections locales, puis en voulant imposer une réforme constitutionnelle sur le dégel du corps électoral.

Le Parti socialiste est très clair : il y a besoin d'un dégel du corps électoral, et le FLNKS qui représente les indépendantistes est pour ce dégel. Mais ce dégel doit se faire, là encore, dans le cadre d'un consensus ; c'est pour cela que le groupe Paris en Commun votera ce vœu et propose deux amendements pour faire référence à toute cette histoire un peu plus précisément.

M. PLIEZ

Merci. Je crois que tout le monde a pu prendre connaissance de ces amendements qui étaient sur table.

Mme GAFFORELLI

Je peux lire les attendus pour la bonne compréhension de toutes et tous, mais cela a été mis sur table. En tout cas, j'espère que nous ferons consensus autour de ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer. Mesdames BAUDONNE, GUHL et DUCHAUCHOI, vous ne votez pas.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V2020-24 065 : Vœu relatif aux conditions de vie des résidents des foyers travailleurs migrants du 20e arrondissement, déposé par Ladji Sakho et les élus et élus du groupe Communiste et Citoyen

M. PLIEZ

Le vœu suivant est proposé par Ladji SAKHO et les élus du groupe Communiste et Citoyen.

M. SAKHO

Merci de m'avoir donné encore la parole.

Considérant l'urgence et la nécessité d'améliorer les conditions de vie des résidents des foyers travailleurs migrants ;

Considérant qu'au vu du montant du loyer perçu, il est inadmissible qu'ils aient à supporter un environnement dégradé ;

Considérant que les bailleurs doivent activement engager des travaux pour la mise aux normes et rénovations de tous les logements pour améliorer les conditions de vie des locataires ;

Considérant pour le foyer Bisson l'urgence de la remise en conformité des cuisines collectives et leur local congélateurs dans un état d'insalubrité inacceptable ;

Considérant que le statut des habitants des foyers est dérogoratoire au droit des locataires du fait qu'historiquement il s'agissait de logements provisoires pour les travailleurs migrants alors qu'aujourd'hui, du fait de l'explosion du prix du foncier, ces résidences sont bien souvent de très long terme, voire définitives ;

Considérant les demandes répétées du Maire Éric PLIEZ et de son délégué aux foyers Ladji SAKHO auprès du gestionnaire du foyer Bisson pour procéder rapidement à une réhabilitation des lieux,

Considérant les demandes répétées du Maire Éric PLIEZ et de son délégué aux foyers Ladji SAKHO auprès du gestionnaire du foyer Amandiers de surseoir à l'expulsion sans solution de remplacement digne et humaine pour les résidents ;

Considérant la mise en place d'une commission entre la mairie et le gestionnaire du foyer Amandiers pour prévenir les expulsions ;

Considérant que cette commission est plus informative que préventive ;

Considérant que chaque résident des foyers doit pouvoir accéder à des salles collectives accessibles à toutes et à tous sans nécessiter un statut associatif ;

Considérant que l'accès aux salles collectives du foyer Amandiers ne peut se faire qu'en se constituant en association et n'est donc pas accessible à l'ensemble des résidentes et résidents ;

Sur proposition de Ladjji SAKHO, les élus et élue du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que la municipalité intervienne auprès des bailleurs des foyers et leur communique ce vœu afin :

- Qu'ils s'engagent activement et rapidement sur un calendrier de travaux de mise aux normes et de rénovations des logements, des cuisines, des espaces collectifs et des parties communes, à commencer par le bailleur du foyer Bisson ;

- Qu'ils maintiennent, développent, réhabilitent et mettent aux normes des salles collectives et que celles-ci soient ouvertes à l'ensemble des résidentes et résidents sans nécessité d'un statut associatif ;
- Que la collaboration avec les travailleurs sociaux soit renforcée afin d'assurer un accompagnement réel et efficace des résidents ;

- Que le rôle de la Commission de prévention des expulsions et des non-paiements des loyers soit renforcée, englobe l'ensemble des foyers et remplisse pleinement son rôle de prévention ;

- Qu'ils travaillent et prennent conscience de la nécessité d'adapter le règlement intérieur et intercèdent, avec la municipalité, pour faire évoluer les dispositions législatives afin qu'elles répondent à la réalité d'aujourd'hui pour progresser dans l'alignement des droits des résidents sur ceux des locataires, comme par exemple la délivrance régulière de quittance de loyer.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur GLEIZES puis Monsieur SAMAKE.

M. GLEIZES

Le groupe Ecologiste va bien sûr voter ce vœu très important ; il y a eu dernièrement une mobilisation au foyer Bisson, qui a montré la dégradation de la situation de ce foyer, mais aussi de plusieurs foyers sur le 20^e arrondissement. Il est donc important de remettre ce dossier donc sur la place publique du débat politique, parce qu'il faut que les choses avancent. Nous remercions de ce vœu et nous voterons pour.

M. SAMAKE

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais exprimer le soutien de mon groupe au vœu présenté par notre collègue Ladjji SAKHO concernant l'amélioration des conditions de vie des résidents de foyers de travailleurs migrants. Il est de notre devoir, en tant que représentants de la municipalité, de garantir que chaque résident de notre arrondissement puisse vivre dans les conditions décentes et dignes. Comme cela a été dit par Ladjji, vu l'urgence et la nécessité d'améliorer les conditions de vie des résidents des foyers de travailleurs migrants, il est inadmissible que ces personnes souvent vulnérables soient contraintes de vivre dans un environnement dégradé, alors qu'elles payent des loyers qui devraient permettre un minimum de confort et de sécurité. Il nous paraît aussi clair que les bailleurs doivent activement engager des travaux de mise en norme et de rénovation. Nous demandons en priorité la mise en conformité des cuisines collectives et des locaux congélateurs du foyer Bisson, qui sont actuellement dans un état d'insalubrité inacceptable.

Il nous paraît essentiel que chaque résident des foyers puisse accéder à des salles collectives accessibles à tous et à toutes, sans nécessité de statut associatif. L'accès aux espaces collectifs ne doit pas être restreint, mais au contraire encouragé pour favoriser la cohésion et le bien-être des résidents. Enfin, je tiens à rappeler que si nous demandons aux bailleurs de respecter pleinement leurs responsabilités, il est également important que les résidents des foyers s'engagent à entretenir leur lieu de vie. L'entretien régulier et le respect des espaces communs sont essentiels pour garantir un cadre de vie agréable pour tous.

En conclusion, je soutiens pleinement ce vœu et j'appelle chacun d'entre nous à agir avec détermination pour améliorer les conditions de vie des résidents des foyers de travailleurs migrants. Ensemble nous devons nous engager pour un avenir où chaque résident de notre arrondissement vit dans la dignité et le respect.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Moi aussi évidemment je voterai ce vœu de Ladji SAHKO. Je pense effectivement que les résidents du Foyer Bisson doivent être considérés comme des habitants comme les autres, comme des travailleurs comme les autres, et doivent donc pouvoir habiter dans un lieu, dignement, sans insalubrité, notamment pour les cuisines, sans être empêchés d'accéder aux espaces communs. Il me semble que c'est notre devoir de leur permettre de vivre dans des conditions dignes et c'est pour cela que je voterai ce vœu ; merci pour ce vœu, en espérant que les choses seront réglées le plus rapidement possible et que la mobilisation permettra d'arriver le plus rapidement possible à ce que ces habitants puissent habiter comme nous, avoir les conditions de vie qui soient dignes et pouvoir, en tant que travailleurs qui payent leur loyer, être considérés comme des êtres humains normaux ; et donc avoir un foyer et un bailleur qui les respectent.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202024066 Vœu pour dénomination de l'école des Cendriers en hommage à Jacqueline Manicom, syndicaliste et militante, déposé par le groupe Communiste et Citoyen du 20ème

M. PLIEZ

Le vœu suivant est déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

Mme GAFFORELLI

Par ce vœu, je suis très heureuse de pouvoir consacrer quelques minutes à une figure du féminisme, dont un article de la Déferlante a pris le titre « Jacqueline MANICOM, l'oubliée ». Cette femme née en 1935 à Grande Terre en Guadeloupe a été photographiée aux côtés de Simone DE BEAUVOIR et de Gisèle HALIMI, dont elle était proche dans les années 1970. Elle a signé le Manifeste des 343 aux côtés des plus grandes personnalités. Elle a été témoin de moralité au procès de Bobigny et pourtant nous ne la connaissons pas. Cette femme, issue d'un milieu très pauvre en Guadeloupe, est brillante à l'école. Dans les années 1950, elle fait partie d'un petit nombre d'élèves qui parvient au baccalauréat. Elle aurait voulu devenir médecin, mais sa condition modeste l'oblige à choisir des études de sage-femme, elle qui a toujours vu sa mère enceinte et qui a eu 20 frères et sœurs. A l'issue de ses études et après avoir travaillé à l'hôpital Bichat à Paris, elle revient en Guadeloupe pour y fonder en 1964 avec une poignée de militantes féministes l'Association guadeloupéenne pour le planning familial, qui s'appelait « La Maternité consciente ». C'est le premier planning familial aux Antilles.

Elle a lu Simone DE BEAUVOIR et entame une aussi une correspondance avec elle. A son contact, elle décide d'écrire. Voici un petit extrait tiré d'un de ses livres, « Mon examen de blanc », qu'elle a écrit en 1972 et qui est paru grâce à l'aide de Simone DE BEAUVOIR : « *Morsures, ravage, incendie des rochers, turquoise nacrée, agonie du ciel que le soleil a remplacé en le dévorant.* » Cette insolente cantate offerte au soleil, c'est Le Moule, c'est là qu'elle est née.

Revenue en Métropole dès que le planning familial a été créé, elle est très active au sein du MLF et pratique l'avortement. Auprès de Gisèle HALIMI et de Simone DE BEAUVOIR, elle sera témoin de moralité au procès, comme je l'ai déjà dit, et elle sera aussi une militante active de la cause indépendantiste. Mais je vous laisse cette période de sa vie à découvrir, ainsi que d'autres aspects.

Si sa fin de vie n'est pas très heureuse (elle meurt en 1976) et si elle est vite oubliée des livres d'histoire depuis, la dénomination d'une école du Bas de Ménilmontant à son nom provoquera, nous l'espérons, un regain de curiosité auprès des habitantes et des habitants pour cette femme forte, féministe, écrivaine et indépendantiste que nous voulons mettre en lumière. C'est la raison pour laquelle je vous encourage à voter pour ce vœu.

M. PLIEZ

Madame GOFFAUX-ESPEJO puis Monsieur SAMAKE.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Je ne reviendrai pas sur la vie de cette dame, que tu as très bien synthétisée, mais je voulais dire que c'est avec plaisir que le groupe les Ecologistes votera ce vœu, qui participe à la visibilité de ces femmes sur lesquelles l'histoire s'est souvent assise.

M. SAMAKE

Coupure micro (2h45'40)

des grandes figures comme Simon DE BEAUVOIR et Giselle HALIMI, illustre sa place centrale dans la lutte féministe de son époque. Pourtant son nom a injustement sombré dans l'oubli. Aujourd'hui en baptisant cette école en son honneur, nous faisons revivre sa mémoire et nous inspirons les générations futures à poursuivre son combat pour l'égalité et la justice sociale. Jacqueline MANICOM incarne l'esprit de solidarité et d'engagement citoyen. Son nom, qui sera désormais gravé dans notre quartier des Amandiers, rappellera à chacun de nous l'importance de se lever pour défendre nos droits et ceux des autres. Je vous invite toutes et tous à voter ce vœu, un moment collectif pour honorer une femme qui a tant donné pour notre société. Ensemble, faisons résonner son nom et ses valeurs dans chaque coin de notre arrondissement, à proximité du square Toussaint LOUVERTURE et du banc Tony MORRISSON, symboles de notre engagement continu contre le racisme et pour l'égalité. Pour Jacqueline MANICOM, pour toutes les femmes et les travailleurs qu'elle a défendus, et pour l'avenir que nous construisons ensemble.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL.

M. SOREL

Jacqueline MANICOM était une Guadeloupéenne, mais aussi ce qu'on appelle une Coolie, de la communauté indienne. Ma grand-mère maternelle est née en Inde. C'est une partie de l'histoire qu'on connaît peu ici, mais c'est une communauté qui est arrivée après l'abolition de l'esclavage pour remplacer les esclaves, qui étaient traités de la manière la plus abjecte qui soit, et qui fait partie aujourd'hui de nos îles, de nos cultures, de notre histoire. Elle incarne parfaitement cette histoire et cet engagement parce qu'elle est à la fois féministe, indépendantiste et qu'elle s'est battue pour les droits des travailleurs. Malheureusement, elle a eu une fin de vie compliquée, mais c'est une manière de lui rendre grâce et de lui redonner une histoire particulière dans ce quartier. Je pense qu'elle est à sa place ; c'est très bien de choisir cette école et c'est très bien que ce soit à côté du square Toussaint LOUVERTURE et du banc Tony MORRISSON.

Je n'en dirai pas plus, mais c'est déjà assez, et merci encore pour cette proposition. Je voterai avec plaisir ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V2020 24 067 Vœu relatif à la sauvegarde des activités d'éducation populaire dans les Hauts de Belleville, déposé par Jacques Baudrier et les élus et élus du groupe Communiste et Citoyen

V2020 24 072 Vœu pour la sauvegarde de la MJC des Hauts de Belleville, sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

Nous allons maintenant examiner deux vœux ; je vous propose de laisser les intervenants nous les décrire et ensuite nous pourrions avoir un débat et un échange. Ils concernent la MJC des Hauts de Belleville. Le premier intervenant est Jacques BAUDRIER (et les élus du groupe Communiste et Citoyen). Le second sera Laurent SOREL.

M. BAUDRIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Ce vœu concerne la situation de la Maison des Jeunes et de la Culture des Hauts de Belleville située rue du Borrégo, qui est un établissement phare du nord du 20^e arrondissement, qui depuis 60 ans joue un rôle d'animation et d'éducation populaire très important dans le nord du 20^e. Des dizaines de milliers de personnes ont été adhérentes, dont votre serviteur. Depuis 60 ans, c'est un projet tout à fait atypique, issu d'une culture politique du catholicisme social qui a créé l'habitat coopératif des Hauts de Belleville et ce projet de MJC, qui associe un foyer de jeunes travailleurs et une Maison des Jeunes et de la Culture. C'est vraiment une richesse et un projet très atypique à l'échelle parisienne. Il se trouve malheureusement que, suite à des complexités de gestion et des choix peut-être un peu hasardeux d'investissement très important dans un projet de réhabilitation, l'Association des Hauts de Belleville qui gère la MJC est dans une situation financière extrêmement complexe et a du mal à assurer le paiement de son loyer à son propriétaire, qui est un bailleur social, mais qui n'a comme ressources que les loyers de ses locataires et qui donc se retrouve dans une situation avec une dette importante de l'Association des Hauts de Belleville et qui pose problème à son propriétaire.

Il y a évidemment un soutien fort, je pense, sur chacun de nos bancs, à cette structure de la MJC, mais il existe un certain nombre de complexités juridiques du fait de la spécificité de ce statut. La Ville apporte déjà un soutien important historique à la MJC : des subventions de 60 000 €, et 25 000 € sur l'aspect social, mais il apparaît assez complexe d'augmenter très fortement ce niveau de soutien de la Ville, ce qui nécessitera un arbitrage financier. En effet, il existe des risques de gestion de fête de l'établissement et donc d'illégalité.

Je pense que nous serons tous d'accord pour dire qu'il faut absolument trouver la pérennité du fonctionnement de la MJC des Hauts de Belleville, qui permettent aussi de garder cette histoire de fonctionnement atypique, très lié au quartier et à son histoire militante et participative. Ce vœu se propose de réaffirmer l'attachement de notre Conseil aux activités développées par l'association, s'engage à maintenir un établissement d'éducation populaire dans les locaux actuels de la MJC, propose d'assurer une subvention aux activités dès 2024, et accompagne les équipes de la MJC.

Le dernier alinéa est peut-être le plus important ; il propose d'étudier plusieurs options en permettant de pérenniser les activités de la MJC sur le long terme, soit un plan de redressement avec une diversification des activités de financement (ce qui n'est pas certain qu'on puisse mettre en œuvre), un rachat des locaux par un bailleur social ou un autre acteur et une subvention d'investissement. Ou alors, mais nous savons que ce n'est pas la priorité de l'association, sa transformation en centre Paris Anim', et qui serait la dernière solution en désespoir de cause si nous n'arrivons pas à en trouver d'autres. Nous savons que l'association va continuer à fonctionner selon son même statut et fonctionnement, mais cela fait partie des évolutions possibles.

Voilà pour ce vœu un peu long, mais à l'échelle de l'importance de la MJC pour le 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Je n'imagine pas la rue Borrégo et ce quartier sans la MJC des Hauts de Belleville. Nous devons trouver une solution pour préserver ce lieu et pour préserver aussi cette démarche particulière d'éducation populaire qu'a la MJC. C'est une part de notre histoire, de l'histoire de ce quartier, de l'histoire de Paris, puisque c'est un lieu qui tire ses racines du catholicisme social au lendemain de la Commune, et qui rebondit après en 1959 avec la création de la MJC et d'un foyer de jeunes travailleurs. C'est un lieu original où l'on produit du commun, où l'on produit du lien social ; on favorise aussi l'autonomie et l'émancipation des jeunes, et c'est un lieu où il y a une manière originale de fonctionner, c'est-à-dire pas forcément sous la dépendance et la tutelle des institutions. Je pense que c'est une démarche que nous devons préserver malgré les difficultés, après le projet de réhabilitation de 2015 et la réouverture de 2019, qui a coïncidé malheureusement avec la crise sanitaire et la crise énergétique, ce qui a plombé les comptes de l'association. Je ne reviendrai pas

sur le déficit important de plus de 250 000 €, sur la dette accumulée de 500 000 € ; ce qui est important ici est d'étudier la façon dont on doit pouvoir sauver ce lieu, et l'esprit de ce lieu. Ce n'est pas simplement qu'il y ait quelque chose ici, c'est faire en sorte que cette démarche autonome d'éducation populaire puisse être préservée, et comment le faire. Mon vœu propose un certain nombre de pistes : c'est, évidemment, ouvrir la réflexion, c'est assurer la poursuite de l'activité à très court terme en versant une subvention d'urgence d'équilibre.

La deuxième question importante est que l'on ne pourra pas sauver ce lieu sans coopérer avec l'équipe actuelle, sans chercher un compromis avec ce que veulent les gens qui font vivre ce lieu. Il me semble compliqué d'avoir comme hypothèse la transformation de la MJC en centre Paris Anim' ; cela ne peut pas passer par là, il faut évaluer les autres possibilités. Les autres possibilités, c'est le troisième alinéa de mon vœu, que j'ai amendé pour prendre en compte les discussions que j'ai eues avec les autres groupes, avec les différents scénarii possibles pour la sauvegarde du modèle, dont le rachat des murs. En tout cas, rien ne pourra se faire sans concertation avec l'ensemble des partenaires, et évidemment avec l'Association des Hauts de Belleville. Je pense que c'est la question charnière que nous devons avoir en tête.

M. PLIEZ

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Le groupe Paris en Commun soutiendra le vœu déposé par le groupe Communiste dont nous partageons chaque mot ; tout est très bien dit. On parle de la plus vieille structure jeunesse de l'arrondissement, qui a fêté ses 60 ans, qui a un modèle hybride très intéressant, entre une MJC et un foyer de jeunes travailleurs, qui d'ailleurs fonctionne bien et qui a une très bonne réputation. C'est la dernière MJC dans ce format à Paris, et qui malheureusement se retrouve dans la situation que l'on connaît aujourd'hui, pour des choix opérés de gestion et des choix d'investissement entre 2017 et 2019 qui ont fragilisé fortement la structure, à la fois en mobilisant une partie de leur trésorerie pour financer les travaux d'un local dont elle n'était pas propriétaire et également en acceptant, suite aux travaux, une hausse du loyer qui a représenté une somme multipliée par 4 chaque année. Nous regrettons ce choix et je peux le dire aussi, je suis étonné qu'un bailleur social ait pu proposer un tel mécanisme, une telle organisation. Toujours est-il qu'il faut trouver une solution pour permettre le maintien des activités dans ce nord de l'arrondissement qui ne connaît pas de structure jeunesse qui pourrait pallier une éventuelle disparition de la MJC. Il faut la faire vivre. Je crois que dans les attendus pardon du vœu communiste et citoyen, il y a des perspectives. Je pense qu'il faut être imaginatif, il faut se donner de la souplesse. Ce qui est certain, c'est qu'il faut une subvention exceptionnelle en 2024 pour pouvoir se donner le temps de trouver des solutions. Et à l'heure qu'il est, je pense qu'on ne peut en exclure aucune. Nous devons continuer à trouver des solutions. Nous avons cherché ces dernières années, je tiens à le dire comme adjoint en charge des centres sociaux, à voir s'il était possible de transformer la MJC en centre social ; c'était d'ailleurs une demande de leur part, malheureusement la CAF ne nous a pas suivis sur cette question, c'est pourquoi nous devons continuer à travailler ensemble.

M. PLIEZ

Avant de voter je voudrais quand même dire quelques mots. Tu voulais parler, Claire ? Vas-y.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Effectivement, je crois que nous avons tous conscience de l'importance du maintien de cette MJC dans le quartier des Hauts de Belleville. La situation dans laquelle se trouve la MJC est difficile pour le moment, mais nous sommes tous très attachés à sa pérennité.

Nous partageons tout à fait le vœu communiste ; un groupe de travail s'est constitué sur trois possibilités d'étude pour le maintien de la MJC. Un premier palier sur lequel tout le monde est d'accord, c'est qu'il faut une subvention d'exception tout de suite, afin que la MJC ne ferme pas. Après, il y a trois possibilités :

- Verser des subventions pérennes pour sa survie à plus longue échéance ;
- Que cela devienne un centre Paris Anim' ;
- Que nous poussions au rachat des murs.

Pour l'instant, c'est à l'étude, et j'estime qu'il est trop tôt pour se prononcer. Nous partageons le vœu communiste, et même si intellectuellement il y a des solutions dans le vœu que nous préférons, on ne peut pas abandonner l'une des pistes d'étude. Nous nous abstenons donc sur le vœu de Monsieur SOREL.

M. PLIEZ

Je rappelle d'une part que l'indépendance associative a un prix ; des choix hasardeux ont été faits en 2019, cela a été rappelé, des choix qui mènent aujourd'hui à une dette de 520 000 € auprès du bailleur et à une alerte du commissaire aux comptes. Je vais le redire ici : nous ne sommes pas du tout certains que demain l'alerte ne soit pas fatale à la MJC. C'est pour cela que nous essayons d'agir et c'est pour cela que nous ne pouvons pas refuser une piste de travail. On ne peut pas hurler à l'indépendance et tendre la sèbile sans contrepartie. Je ne sais pas sur quoi on aboutira. Comme vous, je souhaite que l'histoire et l'originalité de ce lieu puissent être maintenues, mais peut-être qu'elles devraient être maintenues dans un cadre nouveau et intégrer un cadre nouveau.

Nous avons une priorité aujourd'hui, c'est sauver les 80 gamins qui dorment à la MJC, qui sont locataires de la MJC, parce qu'il y a un foyer de travailleurs à l'intérieur de cette MJC. Il me semble indispensable de veiller à cela. Claire a évoqué le groupe de travail ; ce groupe de travail est local, il réunit les élus de la majorité, mais ensuite il faut soumettre nos propositions et discuter avec la Mairie centrale, qui peut-être n'acceptera pas non plus de financer sans avoir des pistes sérieuses qui permettent de pérenniser l'action et non pas de l'inscrire à coups de subventions ponctuelles.

Je vous propose de vous prononcer sur le vœu du Parti communiste, tout d'abord.

Après consultation des membres, le vœu 24 067 est adopté.

M. PLIEZ

Nous votons maintenant sur le vœu déposé par Laurent SOREL, le vœu 40 72.

Après consultation des membres, le vœu 40 72 est rejeté.

V202024070 Vœu relatif à la poursuite des permanences de la Perm'Belleville au 5 rue des Tourtilles, déposé par Laurent Sorel

M. PLIEZ

La parole est à Laurent SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Cela fait un moment que j'hésitais à présenter ce vœu parce que cela fait un moment que cette situation dure. Je tiens d'abord à dire que ce vœu n'est pas contre la Maison du Bas Belleville qui joue un rôle essentiel dans ce quartier prioritaire de la politique de la Ville pour les familles, les jeunes, l'accompagnement, la prévention, et qui fait un travail de médiation indispensable dans le quartier autour de la place Alphonse Allais, mais il se veut une alerte, parce qu'il y a une impasse aujourd'hui dans ce quartier populaire.

La Perm'Belleville a été créée par l'association Pas à pas en 2017 et fait un travail indispensable d'accès au droit, avec les permanences d'accompagnement juridique, de lutte contre les discriminations, notamment sur les questions de contrôle d'identité discriminatoire et de violence policière, et sur la question aussi des amendes qui sont données de manière abusive par la police dans le quartier. C'est une association qui joue un rôle indispensable et qui jusqu'à présent avait deux permanences, les mardis les jeudis soir de 19h30 à 22h30, voire plus tard, donc à une heure où la plupart des locaux associatifs et municipaux sont fermés. Or il se trouve que depuis septembre 2023, suite à des tensions entre la Maison du Bas Belleville et Pas à pas, la Perm'Belleville ne peut plus assurer sa permanence, notamment le mardi soir. Il y a eu de multiples interventions de la Mairie du 20^e, il y a eu des discussions, mais force est de constater que les tensions persistent et qu'aujourd'hui on se retrouve dans une impasse, à un moment un peu particulier. La Ville de Paris a beaucoup dit qu'à Paris, lors des émeutes de l'été dernier, il y en avait eu moins que d'habitude et qu'ailleurs, et que cela voulait dire qu'un vrai travail se faisait dans les quartiers. Oui, il y a un vrai travail d'accompagnement et de soutien aux associations, mais il y a beaucoup de villes aussi ailleurs qui

font ce travail ; mais il y a surtout des associations, il y a surtout des habitants, il y a aussi des associations qui jouent ce rôle et la Perm'Belleville fait partie de ces associations. Malheureusement aujourd'hui nous sommes dans une impasse ; ce vœu aborde la question de la nécessité de la relance des discussions avec la Maison du Bas Belleville et la Perm', et pour qu'une médiation soit réellement mise en place pour trouver une solution. Je sais qu'un vœu de l'exécutif propose que la Perm'Belleville puisse reprendre ses activités ailleurs dans un autre local du quartier ; j'en ai discuté avec les jeunes, qui ne semblent pas convaincus par cette proposition. Je maintiendrai mon vœu parce qu'il vise à alerter sur une situation d'impasse.

M. PLIEZ

Monsieur SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Je vais présenter un vœu de l'exécutif parce qu'il me paraît important que nous ayons une expression tous ensemble sur le sujet. Vous le savez, j'en ai parlé précédemment, nous avons une nouvelle carte de la politique de la Ville : le Bas Belleville fait toujours partie de la géographie prioritaire de la politique de la Ville, il suffit de savoir ce que rencontrent les habitants qui vivent dans ce quartier en matière sociale, économique et culturelle. Nous avons donc besoin d'une action publique extrêmement forte, c'est le Pacte populaire parisien que j'ai évoqué, nous avons également besoin de nous appuyer sur les associations du quartier. Nous avons la chance d'avoir dans ce quartier un centre social, qui fait un travail vraiment exceptionnel pour l'enfance et la jeunesse, les familles, les adultes, la médiation sociale et la prévention, l'accompagnement linguistique, l'accès au droit l'animation, la vie du quartier, autour notamment de la place Alphonse Allais. Ils ont fait de ce qui était au départ une mauvaise nouvelle, c'est-à-dire le départ précipité du

126 boulevard de Belleville parce que le bâtiment se dégradait, une force en s'installant place Alphonse Allais et en en faisant vraiment le cœur de leur activité et la capitale du Bas Belleville. En outre, il s'agit d'une structure qui s'insère parfaitement dans les partenariats locaux et qui participe avec tous les centres sociaux de l'arrondissement à de nombreuses activités. Nous les avons accueillis récemment en salle des fêtes pour organiser un temps de répit pour les mamans solo pendant que dans une autre salle de la mairie des activités étaient proposées à leurs enfants.

Nous avons également la chance d'avoir Pas à pas ; c'est une association atypique qui aime son indépendance et je l'aime aussi pour ça, et qui a mis en place la Perm'Belleville, qui est assez inédite dans son fonctionnement et dans le public qui en bénéficie. C'est de l'accès au droit, c'est un travail sur la lutte contre les discriminations, et nous avons besoin de ce travail, surtout dans un quartier comme le Bas Belleville ; c'est aussi tout un travail pour accompagner les jeunes qui subissent des amendes. Nous avons pu savoir, notamment dans la période Covid, à quel point il y a pu y avoir beaucoup d'amendes qui ont été mises à l'encontre de jeunes qui parfois avaient tout simplement envie de prendre l'air parce qu'ils vivaient dans un logement suroccupé. Depuis 2017, la Perm'Belleville tenait deux permanences au local du 5, rue de Tourtille ; depuis plusieurs années la maison du Bas Belleville est titulaire du bail de ce local. Dans cette Perm' se tenaient les activités que j'ai évoquées. Puis (cela arrive souvent quand il y a une forme de mutualisation sur quelques créneaux de locaux) des tensions sont apparues, posant notamment un vrai sujet au sein de l'équipe de la Maison du Bas Belleville et renvoyant notamment à l'état de santé d'une salariée. Je pense que quand ces questions apparaissent, il ne faut pas les balayer d'un revers de la main. Quand ces tensions sont devenues très fortes, nous avons fait un vrai travail de médiation à la Mairie du 20^e afin de trouver une conciliation entre les deux acteurs de ce conflit. Face à ces tensions, la Maison du Bas Belleville a souhaité passer à un soir par semaine pour l'organisation de la Perm'Belleville ; Pas à pas souhaitait deux soirs ou rien. Faute d'accord, la Perm' s'est arrêtée alors que nous aurions pu au moins bénéficier encore d'une soirée.

Parce qu'il est important de soutenir les activités de la Maison du Bas Belleville et parce qu'il est important aussi de relancer les activités de la Perm', le Conseil d'arrondissement a la volonté d'émettre un vœu avec trois attendus :

- Que les discussions reprennent entre le centre social et l'association Pas à pas, en présence de la Mairie du 20^e si nécessaire. Je pense qu'il ne faut pas utiliser les réseaux sociaux pour dialoguer. Quand je vois sur les réseaux sociaux que l'on tape sur la Maison du Bas Belleville parce que cela dépend de SOS, j'ai envie de faire cette drôle de comparaison : à l'époque où Jean-Michel BLANQUER était ministre, il ne serait venu dans la tête à personne de s'en prendre une institutrice

pour condamner la politique de Jean-Michel BLANQUER. On peut avoir des reproches à faire au Groupe SOS, en revanche on laisse tranquille un centre social qui fait ses activités ;

- Que les activités de la Perm' Belleville puissent reprendre le plus rapidement possible, ce qui implique au moins à court terme de les tenir dans un autre local du quartier. Pas plus tard qu'hier, nous avons proposé un local à occupation intermédiaire à Pas à pas ;
- Enfin que le centre social de la Maison du Bas Belleville, qui regagnera à terme son local historique du boulevard de Belleville puisse conserver deux autres locaux, l'un rue Ramponeau, l'autre donnant sur la place Alphonse Allais. Je pense vraiment que nous arriverons à terme à trouver une solution ; en attendant, il faut renouer le dialogue entre ces deux associations. Je désespère de voir ces tensions qui ne vont pas dans l'intérêt des habitants.

M. PLIEZ

Jérôme GLEIZES voulait la parole.

M. GLEIZES

Monsieur le Maire, cher Maxime, en tant qu'habitant du quartier, je confirme bien ce qui a été dit sur l'importance à la fois du centre social et de l'association Pas à pas. Tout à l'heure, nous avons évoqué les émeutes urbaines et le fait qu'à Belleville cela ait moins explosé qu'ailleurs ; c'est parce que le tissu associatif est important, que les habitants discutent entre eux, que les générations discutent entre elles, qu'il y a une mixité sociale et mixité ethnique très importantes dans ce quartier. Il est important de le garder. Si le quartier reste encore un quartier politique de la Ville, c'est parce que les critères sociaux sont conservés, avec des gens en difficulté sociale, des gens qui sont aux minimas sociaux, des gens qui sont au chômage. L'équilibre est là, mais, à tout moment, cela peut se déséquilibrer. C'est pour cela que la fin de la Perm' est une difficulté très importante. La Perm' s'est notamment inspirée d'une initiative qui a eu lieu dans le 12^e arrondissement où un contrôle citoyen de la police avait permis d'inculper des policiers suite à des violences policières. Cela s'est calmé par rapport à la question des violences policières, mais il y a eu des difficultés ; un gamin est mort il y a trois ans (pas suite à des violences policières, mais en raison de bandes). La situation peut être déstabilisée à tout moment, et l'absence de la remise en œuvre de la permanence fait partie des choses à risque. Nous allons voter le vœu de l'exécutif, mais il faudra trouver une solution sinon nous reviendrons déposer un vœu.

M. PLIEZ

Je laisse Laurent SOREL conclure.

M. SOREL

Je voulais m'exprimer sur le vœu de l'exécutif puisque, tout à l'heure, je n'ai pas utilisé mes minutes supplémentaires pour parler de ce vœu. Je tiens à dire que j'ai longuement échangé avec les jeunes de l'association Pas à pas ; la colère est réelle, je pense que vous le savez, Maxime SAUVAGE. Ils ont l'impression de ne pas être entendus et je pense que c'est un sentiment qu'ont beaucoup d'habitants des quartiers populaires, y compris quand les institutions font des choses (parce qu'il n'est pas vrai que la Ville de Paris ne fait rien). J'ai été émerveillé de voir ce qu'ils arrivaient à faire avec peu de moyens simplement en assurant cette permanence et en faisant de l'accompagnement juridique auprès des habitants, mais aussi en faisant simplement du vivre-ensemble, c'est-à-dire d'être là le soir à une heure où les jeunes n'ont rien à faire parce qu'ils ne vont pas aller dans les bars sur le boulevard plus loin parce qu'ils n'ont pas les moyens. Cette petite lumière éclairée sur la place est vitale. Savoir que ce n'est plus possible aujourd'hui est dramatique. Le local qui leur a été proposé fait 22m² ; ils sont allés le voir, et sont en colère. Je sais bien qu'il n'y a pas beaucoup de locaux disponibles sur le quartier, je ne dis pas que c'est facile, mais je dis qu'il y a une colère et qu'ils ont l'impression que l'on ne prend pas en compte suffisamment ce qu'ils sont et ce qu'ils font. C'est peut-être injuste, mais c'est quelque chose à entendre et c'est absolument indispensable que la Mairie soit plus à l'écoute qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce n'est pas contre la Maison du Bas Belleville ; il y a des problèmes interpersonnels, il y a des tensions, mais il y a une demande. Aujourd'hui, la situation est que la permanence du mardi soir ne se fait plus ; un local pourrait être ouvert et ne l'est pas. Quand la Maison du Bas Belleville ferme à 18h, pourquoi ne pourraient-ils pas rouvrir à 19h30 ? Ils ne se croiseraient pas dans cette situation. Il peut y avoir des tensions ; qu'il y ait un partage de lieu commun peut être compliqué, mais cela me semble hallucinant de seulement proposer un local de

22 m². Ce n'est pas possible comme solution. Ils la refusent. Je suis revenu vers eux pour voir si cette solution leur allait. Si cela avait été le cas, je vous assure que j'aurais voté le vœu de l'exécutif, mais je ne le vote pas parce que justement ça ne correspond pas. Ce n'est pas une solution. Je m'arrête là, mais je tenais à pousser ce cri du cœur.

M. PLIEZ

Virginie DASPET, puis Maxime SAUVAGE.

Mme DASPET

Je vais faire rapidement et sans entrer dans les détails, mais avec tout l'attachement au travail que font ces deux structures de nature et de forme totalement différentes, et notamment Pas à pas, sur des publics très spécifiques et avec un fonctionnement qui leur est propre. Laurent, on parle de maltraitance de salariés, ou en tous les cas d'une situation vécue par des salariés de la structure hébergeante comme une situation de maltraitance, de mal-être au travail. On pense aussi aux salariés ; ça ne fonctionne pas, ce n'est pas juste un petit jour comme ça où quelque chose ne se passe pas, ou bien des papiers qui traînent. On ne peut prendre parti entre deux associations, on ne peut pas faire de l'ingérence de leur mode de fonctionnement à l'une comme à l'autre, et les obliger à ce genre de choses alors que ça ne fonctionne pas depuis des mois. Je suis très surprise de ce que j'entends. On ne peut pas prendre le parti que d'une association par rapport à l'autre ; on parle quand même d'un centre social qui fait un travail considérable, de salariés qui évoquent une situation de mal-être au travail de par cette situation de fait. Nous sommes obligés de l'entendre, c'est aussi notre travail de collectivité. Fais attention.

Nous ne voterons pas le vœu de Monsieur SOREL et nous voterons celui de l'exécutif parce que c'est juste du bon sens ; il faut avoir une position un peu équilibrée. Je ne pense pas que cela aide à la médiation d'avoir cette attitude, je te dis très clairement.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE puis je conclurai.

M. SAUVAGE

Merci. Il faut se rappeler d'une chose : on ne parle pas d'une association qui occupe un équipement public, elle est titulaire d'un bail d'un local qui n'est pas la propriété de la Ville de Paris, donc elle décide à peu près de ce qu'elle veut dans ce local. Quand l'équipe du centre social, avec qui j'échange régulièrement me dit que cela devient vraiment compliqué, je dois l'entendre. C'est d'ailleurs tout ce qu'écrit ce vœu ; nous tenons à la Perm'. Quand j'entends que nous pourrions faire plus sur la médiation, certes on peut toujours faire mieux et je ne serai jamais celui qui dira qu'il a toujours tout fait bien, mais il faut continuer le dialogue. Je vous assure, Monsieur SOREL, la question n'est pas seulement de faire en sorte qu'ils ne se croisent pas, parce que parfois les tensions pouvaient venir de l'ouverture du local le lendemain. Ensuite je rappelle que la Maison du Bas Belleville n'a pas demandé à la Perm' de s'arrêter, elle a dit : « Pour apaiser les tensions, passons de deux soirs à un soir », et que Pas à pas a dit « C'est deux ou rien. » Quand vous parlez de cette petite lumière, j'aimerais bien qu'elle soit ouverte deux soirs par semaine, et un jour, j'aimerais bien que Pas à pas ait un local qui lui permette d'avoir cette petite lumière 5 jours, 6 jours, 7 jours. Les seuls qui ont décidé d'éteindre cette lumière 7 jours sur 7, c'est Pas à pas. Le local fait 22 m² ; c'est vrai qu'on peut trouver mieux. Je suis à côté de Carine EKON qui nous a permis de tenter de trouver cette solution, parce qu'il faut essayer de trouver une solution ; mais les conditions tarifaires d'occupation de ce local étaient hors droit commun. Que dit ce vœu ? Qu'il faut continuer.

Monsieur SOREL, vous pouvez voter votre vœu, vous pouvez le maintenir, c'est votre droit, mais si vous me dites que vous ne pouvez pas voter un vœu comme ça, avec ce qui vient d'être dit... honnêtement, je pense que dans cette période il ne faut vraiment pas que nous perdions notre boussole.

M. PLIEZ

Merci. Quelle est l'idée ? C'est d'offrir un espace dès demain à Pas à pas, de renouer le dialogue entre la Maison du Bas Belleville et Pas à pas, et je pense que notre équipe au cabinet et Maxime

SAUVAGE, puisque c'est sa délégation, font le travail et ne l'ont jamais interrompu. Il s'agit également de redire qu'à terme il est bien question que la Maison du Bas Belleville réintègre ses locaux un peu historiques sur le boulevard de Belleville, que l'on dégage un local sur la place Pali-Kao ; ils en garderont un parce que je pense que leur présence est indispensable. Nous verrons à ce moment-là si Pas à pas est toujours volontaire et demandeur d'un local, et nous discuterons, y compris des moyens que cela coûte. Aujourd'hui, le local de 22 m² est provisoire, mais il permet dès demain de répondre à la demande. Je pense que c'est là-dessus que nous devons travailler ensemble. Prenez-le, nous continuons de discuter et nous allons essayer de trouver mieux ; il est gratuit. Je vous propose donc de voter sur le vœu de Monsieur SOREL.

Après consultation des membres, le vœu 40 70 est rejeté.

M. PLIEZ

Nous allons maintenant nous prononcer sur le vœu de l'exécutif.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

En conclusion, je pense vraiment que nous avons tous intérêt à travailler au mieux, à faire de la médiation ; tout le monde l'a dit, les associations de ces quartiers font un travail remarquable, et travaillons à ce qu'elles puissent avancer ensemble au bénéfice de la jeunesse. Il ne faut surtout pas entretenir des clivages. J'entends ce qui a été dit sur les réserves ou les réticences, sur le fait que Pas à pas puisse être fâché. Qu'elle soit fâchée, ce n'est pas grave, mais il ne faut pas que cela se retourne contre la jeunesse, contre les projets ou contre les autres associations.

V20-2024-073 : Vœu relatif à la sauvegarde du centre de santé Croix Rouge de la rue Haxo sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

Je vous propose de passer au vœu suivant.

M. SOREL

Je ne vais pas faire très long parce que je pense que vous avez déjà entendu les arguments sur la sauvegarde du centre de santé Croix-Rouge de la rue Haxo. Pourquoi suis-je remonté au créneau ? Parce qu'il y a eu une réunion du comité de soutien du centre de santé la semaine dernière. C'est une réunion où nous avons discuté effectivement des différentes solutions pour faire face à la fermeture de ce centre de la Croix-Rouge. Cela a été dit et redit, malheureusement la Croix-Rouge a décidé de fermer les deux centres de santé à Paris, celui de la rue Haxo et celui des Olympiades, dans un contexte de crise des centres de santé ; parce qu'il y a un déficit structurel de ces centres de santé dû au mode de financement. Je ne vais pas revenir dessus parce que cela a été dit 1 000 fois : c'est un centre de santé conventionné secteur 1 qui accueille chaque année 9 000 patients. Nous sommes dans un arrondissement sous-équipé en professionnels de santé (41 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il y a donc un réel besoin, une réelle urgence sanitaire. La question est de savoir comment on y répond. La Ville a marqué plusieurs fois sa volonté de soutenir le centre et de trouver une solution, et c'est tout à son honneur. Je propose de continuer d'interpeller l'État sur la nécessité de faire évoluer le mode de financement des centres de santé associatifs non lucratifs de secteur 1, parce que c'est la condition pour faire en sorte de régler ce problème de déficit structurel et de sous-financement. Il s'agit de réaffirmer le soutien aux salariés dans une période compliquée de fin des négociations avec la fermeture du centre, mais c'est surtout la nécessité d'exposer où en sont les discussions aujourd'hui avec les différents partenaires sur les différentes hypothèses de reprise. Cela a été exposé lors du comité de soutien, mais c'est bien de le redire ici en Conseil d'arrondissement : l'alinéa le plus important, ce sont les solutions qui peuvent être proposées par la Ville. La question indispensable du rachat des murs est étudiée actuellement, mais pour mettre quoi finalement ? Une maison de santé ? Un centre de santé secteur 1 ? Le comité de soutien penchait plutôt pour un centre de santé parce qu'il y a plus de garanties par rapport à une maison de santé où il y a des médecins

libéraux, même si la Ville peut, avec une maison de santé, exiger un certain nombre de garanties pour que ce soit secteur 1. L'une des propositions qui a été émise lors du comité de soutien était d'étudier la question d'un centre adossé à l'hôpital Tenon. Je laisserai Karine exposer l'amendement qu'elle propose et que j'ai accepté, pour que ce soit un vœu qui soit voté par l'ensemble du conseil d'arrondissement.

M. PLIEZ

Madame DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci Monsieur SOREL d'avoir repris dans ce vœu les différents vœux qui ont été votés ici et le travail engagé. En effet, cela fait plusieurs mois que nous sommes engagés sur la question. Avec la limite de reposer un vœu à chaque conseil, puisque le temps politique, le temps de l'administration et le temps réglementaire de ce qui se passe à la Croix-Rouge, font que nous ne pouvons avancer plus vite.

Je ne vais pas chipoter, mais deux considérants me gênent un peu ; je l'ai déjà exprimé récemment en comité de soutien, c'est que l'option maison de santé privilégiée n'a pas les mêmes garanties. Je pense que nous sommes d'accord : les maisons de santé que nous avons à Belleville, dans le quartier de Ménilmontant et à Saint-Blaise sont bien sur du secteur 1. Nous n'avons jamais eu des maisons de santé aussi engagées, avec des professionnels qui vont dans les foyers, qui vont dans les résidences sociales. Ce considérant me gêne un peu ; c'est comme si on disait « C'est une maison de santé, donc forcément ils vont se faire de l'argent. » Par ailleurs, le considérant sur la mobilisation avec l'association citoyenne me gêne également. Nous avons été élus, quand on porte un projet de santé de territoire, c'est pour qu'il y ait un équilibre.

Je voulais m'exprimer sur ces considérants, mais ce n'est pas là-dessus que je voulais revenir. L'amendement que je proposais était de se laisser toutes les possibilités. Un article est paru ce matin, disant que la Croix Rouge fermait le 26 juin, c'est-à-dire demain. Eux disent plutôt juillet, mais dans tous les cas c'est demain ; l'idée était de travailler avec une nouvelle piste, mais de travailler toutes les pistes. Voici la formulation que je propose pour remplacer le dernier considérant : « *La Ville de Paris étudie les conditions d'ouverture d'un centre de soin en secteur 1 et pour ce faire poursuit ses études de municipalisation, de recherche de repreneur, et entame des discussions avec l'APHP et l'ARS, avec un objectif notamment de non-rupture des soins au regard de la fermeture imminente décidée par la Croix-Rouge.* »

M. SOREL

Cela me convient.

M. PLIEZ

Monsieur GOULIN, puis je reviendrai sur la proposition d'amendement.

M. GOULIN

Au nom des Ecologistes, nous étions attachés au fait que l'on ne se ferme pas des portes complètement de l'enjeu, mais je crois qu'ici tout le monde poursuit le même objectif de maintenir coûte que coûte une offre de soins à cet endroit ; et nous faisons pleinement confiance à notre collègue Karine DUCHAUCHOI qui est à la manœuvre sur ce dossier de manière très active. Si l'amendement convient à tout le monde, il nous conviendra également.

M. PLIEZ

J'ai deux options : je peux interrompre la séance pour que nous allions imprimer le texte avec l'amendement ou bien nous considérons que tout le monde a compris et nous l'imprimons après coup. A main levée, qui est pour la deuxième solution ? Nous sommes tous d'accord. Nous allons donc pouvoir voter sur ce vœu ainsi amendé.

Après consultation des membres, le vœu amendé est adopté.

V20-2024-071 Vœu pour la sauvegarde de la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache sur proposition de Laurent Sorel

M. PLIEZ

Je vais vous proposer maintenant un temps un peu long d'exposé puisque nous avons à la fois un vœu puis deux questions orales concernant le centre sportif Alfred Nakache. Je vais donc proposer à chaque intervenant, Monsieur SOREL puis quelqu'un du groupe Ecologiste, puis Monsieur François-Marie DIDIER, de nous exposer leurs vœux et questions. Nous aurons ensuite un débat ou une réponse.

M. SOREL

Vous avez certainement vu en arrivant devant la Mairie des habitants et des associatifs avec des banderoles, qui exprimaient leurs craintes et leurs interrogations. Nous avons appris avec eux, par un mail notifié aux associations, que, l'année prochaine, elles n'occuperaient plus ce lieu, qu'il y a un projet d'aménagement d'un dojo de 270 m², qui s'inscrit dans le volet Mille dojos, et que ce projet a été plus tardivement révélé. Il s'agit de construire une salle de danse à la place de la terrasse du troisième étage d'ici deux ans et demi ; c'est assez étrange. Les associations et les élus se demandent s'il y a des garanties par rapport à cela, quand les travaux vont commencer, quels documents l'attestent, pourquoi le projet initial qui était de mettre le dojo au troisième étage à la place de la terrasse a été abandonné, et s'il n'y aura pas de problèmes par rapport à un permis de construire à cet endroit. D'autres interrogations se posent également sur le respect des prérequis pour ce type de projet : pourquoi créer un nouveau dojo en agrandissant un local qui n'est pas vacant ? Il ne s'agit pas de s'opposer à l'AJA, un club de haut niveau. Le projet est d'accueillir beaucoup plus d'écoliers qu'actuellement, mais plusieurs équipements pourraient servir à cela ; pourquoi ce dojo de 270 m² alors que les dojos Alain Mimoun ou le dojo des Amandiers pourraient être utilisés ? Des doutes se sont exprimés ; quand on interroge les parents et les premiers concernés, pour l'instant il n'y a pas de preuve que des projets sont vraiment développés. Peut-être que c'est le cas.

Une pétition a été lancée. Certaines associations sont aujourd'hui un peu dans l'expectative et dans l'impasse, parce que l'on sait la difficulté d'avoir des créneaux sur la Ville de Paris. La plupart ont accepté les propositions proposées, parce qu'elles n'avaient pas le choix. Les dernières, qui aujourd'hui sont contraintes, dans une situation extrêmement compliquée, se demandent si elles peuvent faire confiance à ce que dit la Ville. C'est pour cela que j'aimerais que des garanties soient données par rapport à ce projet de construire la salle de danse au troisième étage à la place de la terrasse et que des clarifications soient apportées sur la faisabilité réelle de la construction de cette salle de danse. Est-ce possible, je l'espère, de mener la concertation jusqu'au bout ? Il ne s'agit pas de demander l'impossible, mais de faire en sorte que la concertation puisse se faire et que l'ensemble des associations ait une solution qui leur convienne.

Q202024001 Question orale portant sur l'avenir du centre sportif Alfred Nakache, déposée par l'ensemble des élu.e.s du groupe Les Écologistes du 20^e

M. PLIEZ

Je donne la parole au groupe les Ecologistes, pour une question orale.

M. GLEIZES

La transformation du stade Alfred Nakache dans le cadre du projet Mille dojos solidaires de la Fédération Française de Judo et portée par l'AJA Paris 20^e suscite de nombreuses questions et l'émoi des associations, des usagères et usagers et habitantes et habitants de notre arrondissement.

Lors du dernier Conseil du 20^e arrondissement, le 6 mai dernier, les élus du 20^e ont voté majoritairement en faveur du vœu du conseil de quartier Belleville s'opposant à la suppression de la salle polyvalente multisport du centre sportif Alfred Nakache dans les conditions actuelles. Le vœu demandait que la mairie du 20^e arrondissement garantisse aux associations de continuer à utiliser la salle polyvalente multisport du centre jusqu'à ce que la future salle prévue au troisième étage soit construite et opérationnelle, et de s'assurer de la nécessité de cette destruction de salle. A l'occasion de nos débats, il était manifeste que le projet avait été mené de façon trop peu transparente et relativement brutale opposant ainsi pratique culturelle, notamment la danse, et sportive, club national

et associations locales usagères de proximité et public scolaire, sans offrir les garanties nécessaires à la conciliation de tous les usages et dans le respect des associations locales.

Lors de votre intervention en clôture des votes, vous avez expliqué que les associations ne bougeraient pas tant que nous n'aurons pas trouvé une solution satisfaisante pour tous. Pour la parfaite information de ce conseil, du conseil de quartier Belleville, des associations et habitants du 20^e, pouvez-vous, Monsieur le Maire, préciser les actions entreprises depuis lors pour garantir le vote du vœu en faveur du maintien des associations locales au centre Alfred Nakache ?

Si toutefois le vœu du conseil de quartier Amandiers voté par notre conseil n'était pas suivi d'effet, pouvez-vous, Monsieur le Maire, faire état de l'acceptation des associations quant à leur nouvelle affectation ainsi qu'un calendrier précis et la confirmation de la faisabilité des travaux et de leur retour dans la future salle polyvalente ? Par ailleurs, pouvez-vous justifier la pertinence de la destruction de cette salle de danse ? Ne vaut-il pas mieux agrandir le dojo du troisième étage que celui du deuxième ? Les autorisations de travaux ont-elles été données par la direction de l'urbanisme à la DJS ? Car si un permis de construire n'est pas nécessaire, il faut néanmoins une autorisation pour un établissement accueillant du public.

Quelle entreprise a été sélectionnée en vertu du Code des marchés publics ? Car l'entreprise prévue pour les travaux d'entretien de la piscine ne semble pas pouvoir réaliser d'autres travaux ;

Le volume d'utilisation du dojo par les écoles n'est-il pas absorbable par les installations actuelles ? Car l'école élémentaire Tourville a déjà une convention avec l'AJA pour 70 enfants, le collège Colette Besson a déjà des classes spécialisées sport hip-hop et sont d'ailleurs champions du monde, les écoles ont déjà des créneaux réservés sur les temps scolaires dans les trois dojos du secteur. Quels sont concrètement les besoins nouveaux, pour quelles écoles, pour quels créneaux ?

Pourquoi la convention avec la Fédération de Judo n'est pas publique comme c'est le cas avec la délibération *DASCO 80 – Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux dans des établissements scolaires et d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées* ?

Toutes les associations ayant une autorisation d'occupation temporaire de deux ans, jusqu'en 2025, l'investissement est budgété depuis 2022.

Vu les questions précédentes, vu le risque de contentieux, ne vaut-il pas mieux reporter d'un an cette destruction pour imaginer une alternative moins coûteuse en argent public ?

Q202024002 Question orale concernant l'avenir du centre sportif Alfred Nakache, déposée par M. François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20e

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Je serai un peu plus rapide que Monsieur GLEIZES, mais en tout cas il est allé dans le détail et reprend aussi beaucoup d'éléments portés par ceux qui avaient déposé des vœux lors du dernier conseil d'arrondissement.

Ma question est assez courte. Effectivement lors du dernier conseil d'arrondissement plusieurs vœux ont été déposés, dont celui du conseil de quartier, concernant le devenir des associations qui utilisent le centre sportif Alfred Nakache pour leurs activités. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir porter faire un état des lieux des discussions engagées par la Mairie du 20^e et la Ville de Paris avec les associations concernées, pour lesquelles une solution de relogement a pu être proposée.

M. PLIEZ

Pour vous répondre, l'adjoint au sport Monsieur EPARA.

M. EPARA

Chers collègues, Monsieur le Maire, je vais commencer par le vœu de Monsieur SOREL. En cette période d'union de toute la gauche contre le Rassemblement national, j'espérais que Monsieur SOREL m'appelle pour me dire qu'il retirait son vœu. Mais je n'ai rien vu. Je vais lui dire quelles sont les avancées issues des engagements que nous avons pris au dernier conseil d'arrondissement, et

qui rendent pratiquement caduques la majorité des considérants de son vœu répétitif : accompagnement individualisé des clubs et associations dans leur relogement temporaire, mise en place d'un comité de suivi des travaux de la nouvelle salle de danse, accueil dans le nouveau dojo des associations pratiquant les arts martiaux et qui étaient dans l'ancienne salle de danse, et cetera, et cetera. Je vais quand même répondre à Monsieur SOREL en lui disant, un, que l'agrandissement du dojo est une amélioration conséquente d'un équipement sportif situé dans un quartier politique de la Ville et qui correspond aux attentes et besoins des habitants et habitantes du quartier, avec la création d'un dojo de renommée internationale, mais également tourné vers le quartier et la création d'une nouvelle salle de danse, deux, que la nouvelle salle de danse créée devra être équivalente à celle existante, c'est-à-dire d'une surface de 135 m², de 3 mètres de hauteur, et surtout avec toutes les garanties que celles que nous laissons actuellement, mais surtout que les études qui ont permis de chiffrer le projet de cette création de salles de danse se sont toujours portées sur une salle polyvalente au troisième étage. Le budget a été arbitrée à partir de cette hypothèse. De plus, la Mairie du 20^e n'a pas ajouté 750 000 € de budget participatif, ce sont les Parisiennes et les Parisiens de l'arrondissement qui ont voté pour cela. Le programme de l'AJA, très ambitieux, comme vous le savez, a touché l'ensemble des écoles du quartier ; je donnerai les détails tout à l'heure en répondant aux questions orales de Monsieur DIDIER et du groupe Ecologiste.

Monsieur SOREL nous disait aussi que le projet pouvait être déployé sur le dojo des Amandiers. C'est bien ce qui avait été envisagé, Monsieur, en début de mandature, mais suite à une concertation avec les habitants du quartier, nous avons suivi les préconisations et modifié le projet, au grand dam de l'AJA, afin de proposer une salle de boxe qui répondait aux besoins du quartier des Amandiers. Cette amélioration demande, comme toutes les politiques publiques menées depuis le début de la mandature, une période de transition. Nous comprenons les inquiétudes que vous avez concernant ce projet. L'inversion du calendrier des travaux est une fausse bonne idée, dans la mesure où cela compromet l'intégralité du projet, car nous n'avons pas l'assurance que l'AJA puisse le porter d'ici à ce que la future salle de danse soit construite. De plus, cette inversion portera préjudice aux centaines de jeunes qui pourront sur les deux prochaines années bénéficier de l'accompagnement qui sera possible par cette extension. Les échanges et discussions entre la Ville et les clubs réservataires de la salle de danse n'ont jamais cessé depuis l'annonce du futur relogement.

Avec Monsieur le Maire et son cabinet, nous avons reçu individuellement plusieurs associations et nous préparons prochainement une réunion de travail commune entre toutes les associations, la mairie et également l'AJA.

Je propose donc que le vœu de Monsieur SOREL soit rejeté.

Pour répondre à mes amis et camarades du groupe Ecologiste, nous n'allons pas tourner en rond, nous allons essayer de vous donner quelques précisions ; c'est pour cela que Monsieur le Maire m'autorise à dépasser le temps imparti, n'est-ce pas ?

Le 15 mars 2024, un mail de la circonscription 20 de la DGS a été envoyé à l'ensemble des clubs réservataires de la salle de danse du deuxième étage, informant que ces travaux auraient lieu prochainement et qu'il était prévu un agrandissement de l'actuel dojo du deuxième étage. Ces travaux consisteront à abattre la cloison séparant la salle de danse et le dojo actuel.

Le 6 mai 2024, non seulement le vœu du conseil de quartier Belleville - et non pas Belleville Amandiers, le quartier des Amandiers étant rattaché au Conseil de quartier Ménilmontant - a été voté, mais également le vœu de notre exécutif, avec une plus grande majorité. Ce dernier demandait que les travaux d'extension du dojo puissent démarrer et accueillir les jeunes dès 2024. Nous nous sommes engagés à reloger à des créneaux similaires, avec un maintien voire une augmentation du volume horaire, et à proximité du centre sportif Nakache tous les clubs réservataires de la salle de danse.

Avec Monsieur le Maire, nous recevons également les associations pour échanger et comprendre leur problématique.

À date du 13 juin, c'est-à-dire aujourd'hui, 12 propositions de relogement sont acceptées et quatre clubs restent à reloger. De nouvelles propositions de relogement ont été faites à ces derniers afin de comprendre mieux leurs attentes. Monsieur le Maire, ce matin, a visité l'ancienne école Ramponeau, dont les projets de multiusage des anciens espaces de l'école, notamment les préaux, ainsi que l'ancien réfectoire, pourraient permettre des activités de danse et de Tai Chi. Cette visite a été très concluante et nous a permis de découvrir que ce site accueillait déjà des activités de certains clubs restant à reloger, comme par exemple Amandiers.

Comme nous nous y sommes engagés, les clubs seront tous relogés dans la future salle de danse une fois celle-ci construite. La DCPA a indiqué à ce stade un démarrage des travaux de la salle de danse mi-2026 et une durée de l'ordre de 10 mois. Le budget voté permet de gérer cette opération. Un vote est prévu en juillet pour valider cette proposition. Un projet au troisième étage ne serait pas

du tout de la même envergure, dans la mesure où les travaux amenés pour prolonger le bâti du dojo du troisième sont infiniment plus complexes et coûteux que de créer une nouvelle salle de danse.

Les travaux d'extension du dojo du deuxième ne demandent pas d'autorisation d'urbanisme nécessaire car il s'agit de travaux intérieurs sans création de surface, selon l'article R 421-14 du Code de l'Urbanisme.

Pour continuer à vous répondre sur les autorisations des travaux, ces derniers seront réalisés sous conduite d'opération de la Fédération Française de Judo, dans le cadre du Plan Mille dojos, dont l'entreprise Eiffage est attributaire.

Près de 60 % des créneaux sont utilisés par les enfants des Amandiers. En 2023-2024, certains collègues ont lancé un partenariat avec l'AJA. Sans agrandissement de la surface de dojo, l'AJA ne peut pas accueillir cette augmentation en toute sécurité et dans les bonnes conditions.

La convention a été cogérée avec le Service des affaires juridiques et financières de la DGS, puis partagée pour consultation et relecture avant de la soumettre à la signature de la Fédération Française de Judo. Nous avons imposé des modifications afin que cette convention puisse intégrer qu'un certain pourcentage de volume horaire reste à la disposition de la Ville (10%) ; il est faux de dire qu'il y a une privatisation de ce dojo. Le risque de contentieux sur l'attribution des AOT est inexistant, compte tenu des équipements qui restent prioritairement des équipements de la Ville de Paris ;

Pour répondre à Monsieur DIDIER, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit avant, je vais juste lui rappeler que les nouvelles propositions de relogement ont été faites aux quatre clubs qui restent à reloger aujourd'hui ; sur les 14, nous sommes presque à la fin, et nous allons aboutir normalement en début de semaine prochaine. Avec la visite que nous avons faite aujourd'hui à Ramponeau, normalement, tout le monde sera casé très rapidement.

M. PLIEZ

Je rappellerai quand même que Nakache est un équipement municipal. Aucun des utilisateurs, y compris l'AJA, n'en est propriétaire. Deuxièmement nous soutenons tous les clubs depuis le début. Oui, nous avons déploré la façon dont cela a été communiqué. Je crois que depuis le mois de mars, la DGS, le cabinet et l'adjoint au sport travaillent activement pour essayer de trouver les meilleures propositions et les meilleures solutions. Ce que nous visons d'abord, c'est servir les jeunes du quartier.

La clé 1 est passée ; la clé 2 ne posera pas de problème financier puisque le budget est là, 4,5 M€ avec même de la souplesse puisque nous avons le budget participatif en plus.

Il reste donc 4 associations à loger ; je vous assure que ce que nous avons vu ce matin dans l'école Ramponeau, déjà utilisée par l'association AA Amandiers, doit permettre aujourd'hui de trouver des solutions pour tous les clubs, des solutions de proximité.

Voilà ce que je veux dire, mais c'est un résumé très bref de tout ce que tu as développé.

Je crois qu'Anne BAUDONNE voulait la parole.

Mme BAUDONNE

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler ce qui s'est effectivement passé au précédent Conseil, le 6 mai dernier : le groupe communiste a voté le vœu. Néanmoins, nous avons été alertés par un certain nombre d'associations ; puis alertée moi-même et découvrant avec plus d'attention les documents, je me suis renseignée sur les contrats qui étaient en cours avec les écoles. Je suis surprise, je n'avais pas été informée, mais sans doute avais-je trop de choses à faire ou peut-être l'AJA n'avait-elle pas le temps de me contacter. Le fait est que sur toutes les associations dont le projet de développement nous a été envoyé, deux écoles sont effectivement concernées ; le collège Besson ne l'est pas et l'Education nationale ne veut pas financer la CHAZ qui était envisagée. Par ailleurs, la cheffe de la CASP n'est au courant de rien. Ce projet doit être effectivement construit, mais avec tous les partenaires, en toute transparence. Nous voterons pour le vœu de Laurent SOREL, parce que cela permettra de discuter avec les associations et de le faire sans brusquer.

M. PLIEZ

Monsieur GLEIZES.

M. GLEIZES

Je remercie Monsieur EPARA de sa réponse assez précise. Malheureusement, je pense qu'une partie des informations qui lui sont fournies ne correspondent pas à la réalité ; déjà sur la partie scolaire on voit qu'il y a un doute sur la proposition, donc nous aimerions bien voir la convention qui a été signée avec la Fédération. Nous aimerions voir concrètement les créneaux. Nous avons fait notre travail de vérification ; l'école Tourtille a déjà un créneau, cela fonctionne déjà depuis plusieurs années. Elle n'est donc pas à inclure en plus, puisqu'elle a déjà de l'espace par rapport à ça.

Un autre élément qui m'inquiète un peu plus c'est que vous avez fait référence à l'article R 421-14 du Code de l'Urbanisme, qui concerne les permis de construire. Or j'ai bien dit que ce n'était pas un permis de construire ; c'est l'article 421-17 sur les autorisations de travaux. J'aimerais bien que l'on vérifie la différence entre les deux. Manifestement Madame DASPET est en train d'aller dans mon sens ; je pense qu'il y a un problème juridique par rapport à cela.

De même, la question de l'entreprise Eiffage ; elle a un marché à bons de commande avec la Fédération pour faire des travaux sur les deux jours, mais là, nous sommes dans un espace public, et je ne suis pas certain que cette entreprise soit habilitée à y faire des travaux. Je pense qu'il faut une convention entre Eiffage et la Ville de Paris pour pouvoir faire ces travaux. J'aimerais qu'il soit confirmé juridiquement qu'il n'y a pas de souci à ce niveau.

J'aimerais que les doutes soient levés sur ces trois points ; nous voterons aussi le vœu de Monsieur Laurent SOREL.

M. PLIEZ

Madame DASPET.

Mme DASPET

Je ne confirme pas : il n'y a pas de permis de construire. Il y en aura peut-être un pour la surélévation, puisque ce sera a priori une structure légère, mais en état, on est dans une coquille existante. On abat une cloison centrale, donc il n'y a pas de permis de construire, c'est normal.

Pour le reste, nous partageons l'essentiel des questions inscrites dans le vœu de Laurent SOREL. Nous avons obtenu une partie des réponses ; ces réponses ne sont pas tout à fait les mêmes que celles obtenues lors de notre dernier conseil. J'espère qu'au mois de septembre, nous n'aurons plus de questions, que nous aurons obtenu toutes les réponses, et que les choses se seront aplanies.

On a des chiffrages différents ; je découvre ce que vient de dire Anne BAUDONNE, j'ai bien vu aussi que l'amplitude du projet qui nous été annoncé est quand même beaucoup plus modeste que ce que j'avais compris au début ; il n'en reste pas moins que c'est quelque chose d'intéressant, auquel on ne peut pas s'opposer.

La deuxième raison pour laquelle nous ne voterons pas le vœu de Laurent SOREL, c'est celle de l'opposition à la création d'un équipement public. Je ne peux pas m'opposer à la création d'un équipement public supplémentaire en plein quartier Belleville. Il y aura un dojo plus grand, la salle de danse va être reconstituée.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. PLIEZ

Madame RIVIER puis Monsieur DIDIER.

Mme RIVIER

Ce qu'il y a d'assez troublant dans ce projet c'est : pourquoi détruire pour reconstruire ? Alors que cette salle de danse est une très belle salle de danse, et (je fais un petit clin d'œil à notre collègue Hélène TRACHEZ qui nous l'a lors des réunions de travail sur la question) les salles de danse manquent dans Paris. Il y en a une qui existe, et qui est très belle ; pourquoi la détruire pour la reconstruire ailleurs et pourquoi est-ce qu'on n'en reste pas à construire le dojo au troisième étage ? Cela semble complètement aberrant. Nous voterons donc le vœu de Laurent.

M. PLIEZ

Nous l'avions compris. Je vous rassure : on détruit une cloison.
Monsieur DIDIER avait demandé la parole.

M. DIDIER

Non, je n'ai pas demandé la parole ; le règlement intérieur me permet de répondre à la question pendant deux minutes. Je remercie évidemment Epara pour ces précisions. C'est vrai qu'il y a des zones d'ombre sur ce projet. Je tiens à préciser que Karim ZIADY, lors du dernier Conseil de Paris, avait lui-même évoqué le fait qu'il y avait eu des problèmes dans la concertation et dans l'information. Même si nous ne sommes pas de la même famille politique, je tenais à le saluer à nouveau, parce que c'est bien de reconnaître ses erreurs.

Je suis assez d'accord pour que soit utilisée une subvention de l'État pour financer un nouveau service public à Paris. Cela veut dire aussi que depuis 20 ans vous n'avez peut-être pas beaucoup construit d'équipements sportifs dans le 20^e, en tous cas pas assez, et certains ici ont pu le reconnaître.

Peut-être qu'il pourrait y avoir un engagement de votre part d'informer tous les élus et nous dire quand les associations seront d'accord. Je ne sais pas s'il y aura un accord formel écrit, mais ce serait peut-être intéressant. Je ne sais pas si ce point sera évoqué lors du prochain Conseil de Paris, mais si la subvention doit arriver avant le 30 juin 2024, ce serait bien que nous puissions avoir un point de la part de la Ville de Paris lors du prochain conseil de Paris, par votre entremise, Monsieur le Maire. Ce serait bien pour les associations et pour les élus.

Nous avons tous fait notre boulot dans l'opposition, mais aussi la majorité ; nous avons posé des questions et vous y répondez. Cela va dans le bon sens, et nous faisons notre travail d'élus.

M. PLIEZ

Je pense que tout cela ne sera pas abordé avant le 8 juillet puisque la réunion du 25 juin sera uniquement consacrée au budget, si j'ai bien compris, et aux vœux rattachés.

Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu ; les questions auront uniquement une réponse écrite.

Après consultation des membres, le vœu V20-2024-071 est adopté.

M. PLIEZ

Nous continuerons donc à travailler et à vous informer des évolutions du travail puisque c'est le souhait du vœu.

Il nous reste deux questions orales à examiner.

Q202024003 Question orale concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques, déposée par M. François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20^e

M. PLIEZ

Je compte sur vous, Monsieur DIDIER, pour être aussi succinct que précédemment.

M. DIDIER

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, notre Conseil d'arrondissement a voté un certain nombre de subventions à des associations. Lors de la présentation organisée le 5 juin dernier par la Mairie du 20^e arrondissement, à laquelle je n'ai pu participer, de nombreux clubs sportifs de notre arrondissement n'étaient pas présents. Par cette question, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir porter à notre connaissance et à celle des habitants du 20^e la liste des associations de notre arrondissement ayant reçu une subvention de la Ville de Paris dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et le montant des subventions associées. Naturellement si la liste est trop longue, elle peut être envoyée à tous les élus pour gagner du temps. Je vous demande également la liste des clubs sportifs du 20^e arrondissement invités aux festivités organisées dans notre arrondissement dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et de quelle manière ils seront associés à ces festivités. C'est plutôt la deuxième partie de la question qui m'intéresse. Pour la première, une liste par mail me suffira, vu qu'il est tard et que nous sommes tous très occupés en ce moment.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. La première partie de la réponse va être courte parce que la DDCT 59, votée au dernier Conseil d'arrondissement, liste les associations et les montants. Je tiens à préciser que la réunion du 5 juin a été organisée par la mairie du 20^e en utilisant le fichier des associations du 20^e, donc aucune volonté pour nous de choisir notre public. Il y a eu une soixantaine de participants, et ce que nous avons projeté correspond exactement à la réunion publique du 13 mai co-organisée avec la Préfecture de police de Paris. Cette présentation est en ligne sur le site de la Mairie du 20^e. Tout est transparent et nous parlons à tout le monde de la même manière.

Sur la deuxième partie de la question ; beaucoup d'associations du 20^e se posent la même question. Il y a même des centres de loisirs qui veulent savoir comment faire pour aller sur le site de festivités. Il sera ouvert de 11h à 23h pendant 45 jours, gratuit, sans forcément s'inscrire. Nous invitons fortement les groupes qui viendront à nous le signaler en amont pour éventuellement voir s'il n'est pas possible de leur consacrer des créneaux sur les activités mises en place.

Le programme est en ligne sur le site de la Ville de Paris dans le cadre des festivités par arrondissement. Je tiens à préciser la ventilation des choix que nous avons faits, parce que c'est important ; parmi les lauréats, il y a 10 projets sportifs, 5 de loisirs et de citoyenneté et 2 culturels. Il ya 307 heures à vocation sportive, 47 heures à vocation de loisirs, et 13 heures à vocation culturelle, sachant qu'à cela s'ajoutera une programmation culturelle financée par la DAC. Nous avons obtenu un budget supplémentaire via Kenéo, le prestataire de la Ville de Paris, et avec ces 18 000 € nous avons récupéré beaucoup de clubs sportifs que nous n'avions pas pu récupérer dans le cadre du FAL, sachant que nous avons vraiment veillé à avoir des activités avec un focus sport féminin, para-sport, et aussi toute l'activité physique adaptée pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent pas forcément faire du para-sport. Nous avons vraiment essayé d'avoir la palette la plus complète, parce que c'est le cœur de l'arrondissement pour les JOP.

Je vous enverrai la DDCT 59 ; le reste est en ligne.

M. DIDIER

Merci beaucoup. J'ai dû voter la DDCT 59, donc loin de moi l'idée que vous n'étiez pas transparent ; c'était plus pour pouvoir parler des associations du 20^e. Merci beaucoup.

Q202024004 Question orale concernant la manifestation du 1er juin 2024, Place Gambetta, déposée par M. François-Marie DIDIER et les élus du groupe Changer Paris du 20^e

M. PLIEZ

Je vous propose de prendre la dernière question, que vous nous posez sur les manifestations du 1^{er} juin 2024. Je vous laisse la parole.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Évidemment, cette question n'est pas du tout une volonté de polémiquer, puisque nous avons eu l'occasion d'en discuter ensemble, mais c'était plus pour revenir sur ce qui s'est passé le 1^{er} juin place Gambetta. Lors de la manifestation organisée à Paris le 1^{er} juin dernier en hommage au militant d'ultra-gauche Clément MERIC et en soutien au peuple palestinien et canaque, une nouvelle fois notre arrondissement et ses commerçants ont fait l'objet de graves dégradations.

Ma question demande que vous puissiez porter à notre connaissance et à celle des habitants les mesures qui avaient été ordonnées en amont de cette manifestation pour assurer la sécurité des commerces et des habitants de notre arrondissement, et pour savoir si des mesures d'accompagnement et de soutien ont été prises par la mairie pour les commerces qui ont été attaqués.

M. PLIEZ

Merci. Alexandra JARDIN pour vous répondre.

Mme JARDIN

La Mairie du 20^e n'a pas été consultée pour le parcours de cette manifestation. Pour une manifestation qui se terminait un samedi après-midi, jour de mariage, place Gambetta, vous vous doutez bien que nous n'avons pas été consultés.

La Préfecture a accepté cette manifestation qui devait être une manifestation de faible ampleur ; nous avons été avertis moins de 24 heures avant. Vers 15h00, le 1^{er} juin, la police nationale nous a fait savoir que la manifestation était beaucoup plus importante que ce qu'ils estimaient. Ils ont pris les mesures de sécurité nécessaires, averti les commerçants. En Mairie du 20^e, nous avons des mariages et un événement, aussi avons-nous sécurisé plus fortement la mairie du 20^e avec la police municipale ; Vous l'avez dit, deux commerces ont été impactés, la Société Générale et le McDo. Le maire s'est rendu auprès de ces commerçants pour leur adresser son soutien, à la fois humain, mais aussi politique. Nous avons alerté très fortement la Préfecture sur l'impossibilité de faire atterrir des manifestations place Gambetta dans le 20^e, notamment un samedi, où nous avons des mariages. Nous avons eu de la chance, le dernier mariage était à 15h00. Souvent, le dernier mariage a lieu à 17h00, cela aurait pu être beaucoup plus dangereux.

Par ailleurs, je vous signale qu'une permanence en mairie accompagne les commerçants pour les aider dans leur demande d'assurance.

M. DIDIER

Merci pour ces précisions. C'est pour cela que je disais que ce n'était pas pour polémiquer, mais pour que vous puissiez préciser que la Mairie du 20^e n'était pas consultée sur le chemin d'une manifestation, qui de surcroît ne devait pas être d'une si grande ampleur. C'est bien de le préciser parce que les habitants ont peur. Nous avons connu à Saint-Fargeau il y a quelques années des débordements assez importants. C'était donc dans un but de transparence vis-à-vis des habitants.

M. PLIEZ

Merci à toutes et tous. Avant que nous nous quittions, je vous rappelle que nous comptons sur votre mobilisation le 30 juin et le 7 juillet.